

RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL 2016



CARBIOS
Reinvent Polymers Lifecycle



SOMMAIRE

1. ORGANES DE DIRECTION ET D'ADMINISTRATION.....	3
Conseil d'Administration.....	4
Direction exécutive	4
2. RAPPORT SEMESTRIEL D'ACTIVITE.....	5
CARBIOS en quelques mots	6
La société et sa stratégie	7
Les faits marquants du premier semestre 2016.....	9
Situation financière et résultats :	
commentaires sur les données chiffrées.....	15
Principaux facteurs de risques.....	18
3. COMPTES SEMESTRIELS AU 30 JUIN 2016.....	20
Bilan	21
Compte de résultat	23
Tableau de variation des capitaux propres.....	24
Tableau de flux de trésorerie nette.....	24
Annexe des comptes	25
4. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	40
Responsable du rapport financier semestriel	41
Communication financière	41
Contact.....	41
Glossaire	42

1.

**ORGANES DE
DIRECTION ET
D'ADMINISTRATION**



CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président :

Jean Falgoux

Administrateurs :

Jean-Claude Lumaret

Alain Chevallier

Eric Arnoult (dit Erik Orsenna)

Alain Philippart

Grégoire Berthe

Jacqueline Lecourtier

Pascal Juéry

Dominique Even

Censeur :

Ian Hudson

DIRECTION EXÉCUTIVE

Directeur Général :

Jean-Claude Lumaret

Directeur Stratégie et Développement :

Emmanuel Maille

Directeur Scientifique :

Alain Marty

2.

**RAPPORT
SEMESTRIEL
D'ACTIVITE**



CARBIOS EN QUELQUES MOTS

CARBIOS INVENTE LA BIOPLASTURGIE¹

CARBIOS invente et développe des procédés biologiques pour améliorer les performances environnementales et économiques du cycle de vie des plastiques.

Ces bioprocédés reposent sur l'utilisation d'enzymes produites par des micro-organismes naturels sélectionnés pour leur capacité à dégrader les polymères constituant les matériaux plastiques. Cette innovation propriétaire est une première mondiale dans le monde des plastiques. En mettant à profit les propriétés catalytiques exceptionnelles des enzymes, CARBIOS ouvre une nouvelle voie écologique et durable pour :

1. La création d'une nouvelle génération de plastiques 100% biodégradables à durée de vie contrôlée et adaptée à l'usage ;
2. Un recyclage biologique des déchets plastiques permettant d'obtenir des polymères de qualité identique à ceux obtenus directement à partir de pétrole ou de biomasse ;
3. La production de polymères biosourcés à partir de biomasse pouvant être couplée au procédé de recyclage développé par la Société.

Le plastique joue sans aucun doute un rôle crucial dans la vie moderne et ce ne sont pas moins de 311 millions de tonnes² de plastiques qui ont été produites à l'échelle mondiale en 2014. La façon dont nous l'utilisons induit

cependant des impacts environnementaux majeurs et une menace croissante pour nos écosystèmes.

Plus de 125 millions de tonnes³ de déchets plastiques sont générés chaque année, dont environ 9 millions de tonnes⁴ finissent dans la nature, en particulier dans les mers et océans.

Repenser la fin de vie des produits à base de matière plastique constitue aujourd'hui un réel défi de notre temps pour transmettre aux générations futures une société plus durable et respectueuse de l'environnement.

Par son approche innovante, CARBIOS ambitionne de déployer un modèle d'économie circulaire⁵ pour changer cette menace environnementale en une véritable opportunité sociétale et industrielle, permettant de considérer les déchets plastiques comme la matière première renouvelable de la chimie de demain.

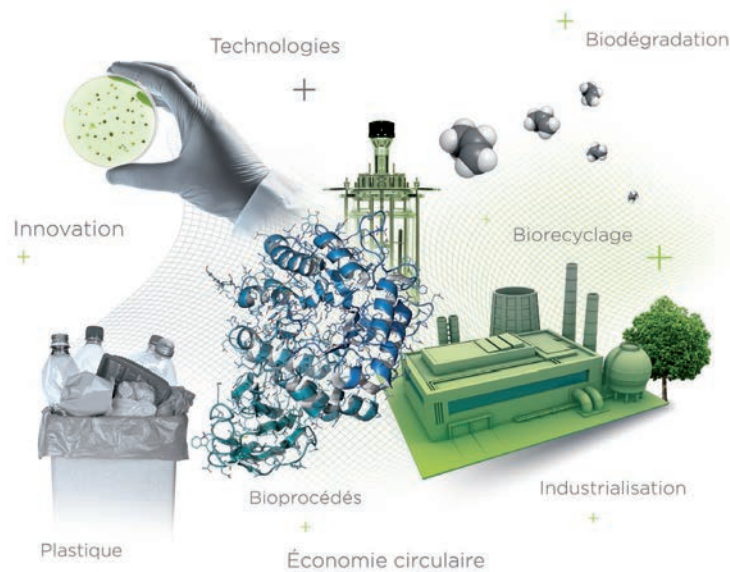
¹ Procédés biologiques appliqués au domaine de la plasturgie

² Source : PlasticsEurope en 2015

³ Source : PlasticsEurope en 2015, Environmental Protection Agency en 2013, Plastic Waste Management Institute Japan en 2012, Central Pollution Control Board en 2013, Mc Kinsey & Ocean Conservancy en 2015, Association 7^{ème} continent en 2015, Jenna Jambeck en 2015 et Ademe en 2012

⁴ Source : Association 7^{ème} continent en 2015 et Jenna Jambeck en 2015

⁵ La notion d'économie circulaire fut médiatisée en France à l'occasion du Grenelle de l'environnement en 2007, et s'inspire de la Théorie du « Cradle to Cradle », énoncée par M. Braungart et W. McDonough en 2002.





LA SOCIÉTÉ ET SA STRATÉGIE

CARBIOS, pionnier mondial de la « bioplasturgie » s'est donné pour mission de repenser le cycle de vie des polymères. En conjuguant l'enzymologie et la plasturgie, une approche industrielle novatrice, CARBIOS apporte des solutions alternatives compétitives pour produire et consommer autrement les plastiques, et permettent une gestion responsable des déchets et des ressources.

Le modèle de développement économique de CARBIOS s'appuie sur l'industrialisation et la commercialisation de ses produits et/ou enzymes, de ses technologies et de ses bioprocédés au travers de concessions de licences d'exploitation de ses savoir-faire et de sa propriété intellectuelle, directement ou via des joint-ventures, aux industriels majeurs des secteurs concernés par les innovations de la Société. Les licences concédées généreront des revenus sous forme d'up-fronts, de redevances ou encore de dividendes.

UNE OPPORTUNITÉ MARCHÉ

La production mondiale de plastiques, aujourd'hui principalement concentrée en Asie (49%) et notamment en Chine⁶, génère une quantité de déchets qui constitue un gisement de matière première encore insuffisamment valorisé. En effet, ce sont de par le monde environ 40%⁷ de ces déchets plastiques qui sont encore envoyés en décharge et pas moins de 9 millions de tonnes⁸ viennent polluer chaque année les mers et les océans.

Fort de ce constat, de nouvelles dispositions réglementaires se mettent en place dans de nombreux pays. C'est notamment le cas en France avec la Loi relative à la Transition Énergétique pour la croissance verte interdisant les sacs de caisse en matière plastique à usage unique depuis le 1^{er} juillet 2016, puis à partir de janvier prochain, les sacs en matière plastique et à usage unique qui ne seraient pas compostables en compostage domestique et constitués pour tout ou partie de matière biosourcée. L'Europe a également pris des engagements dans ce domaine avec l'adoption du paquet législatif « Economie Circulaire » de la Commission Européenne fixant des objectifs communs entre les Etats membres en matière de gestion des déchets.

Ces dispositions font écho à une tendance plus globale de notre société visant à engager une transition vers des solutions plus durables et à impact environnemental neutre. Elles constituent par ailleurs un soutien de poids à l'innovation dans le domaine du recyclage et de la biodégradation, cœur des bioprocédés développés par CARBIOS. Adressant aujourd'hui un marché mondial en quête de nouvelles solutions compétitives et écologiques, l'offre technologique de CARBIOS constitue une opportunité sans précédent pour les industriels de la plasturgie qui pourront s'adapter aux nouvelles contraintes réglementaires, et renforcer leur compétitivité et l'attractivité de leurs produits.

LA CHIMIE VERTE : UN SECTEUR INDUSTRIEL D'AVENIR

L'économie de matière et d'énergie propre à la démarche de la « chimie verte », pilier de la bioéconomie, est une des actions majeures qui s'inscrit dans une stratégie de gestion et d'utilisation rationnelle des ressources naturelles. D'après les derniers chiffres de la Commission⁹, la bioéconomie représenterait aujourd'hui 2.000 milliards d'euros de chiffre d'affaires annuel et plus de 22 millions d'emplois au sein de l'Union Européenne. En outre, elle estime que la croissance attendue du secteur ouvrira la voie à de nouvelles bio-industries et que le financement direct de la recherche et de l'innovation (sans compter les investissements privés et publics indirects) permettrait de créer 130.000 emplois et 45 milliards d'euros en valeur ajoutée d'ici à 2025.

Inscrite au cœur de la stratégie européenne, la chimie verte constitue un axe de développement économique majeur qui voit émerger une industrie nouvelle plus respectueuse de l'environnement et à même de nous garantir un avenir plus propre et plus durable.

⁶ Source : PlasticsEurope en 2015

⁷ Source : PlasticsEurope en 2015, Plastic Waste Management Institute Japan en 2012, International Solid Waste Association en 2014 et Plastics Recycling Committee en 2014

⁸ Source : Association 7^{ème} continent en 2015 et Jena Jambeck en 2015

⁹ Source : Communication de la Commission au Parlement Européen, au Conseil, au Comité économique et social Européen et au Comité des régions. « L'innovation au service d'une croissance durable : une bioéconomie pour l'Europe »



L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE : UN OBJECTIF STRATÉGIQUE

L'économie circulaire consiste à produire des biens et des services tout en limitant la consommation et le gaspillage des matières premières et des sources d'énergie. Ce concept économique s'inscrit dans le cadre d'un développement durable visant à déployer une économie, non plus linéaire mais circulaire, fondée sur le principe de « refermer le cycle de vie » des produits, des services, des matériaux et de l'énergie.¹⁰

Ce principe vise notamment à limiter le prélèvement des ressources fossiles, à réduire la production de déchets ou à les recycler et à diminuer la consommation d'énergie qui sont les axes de développement stratégiques de la chimie verte.

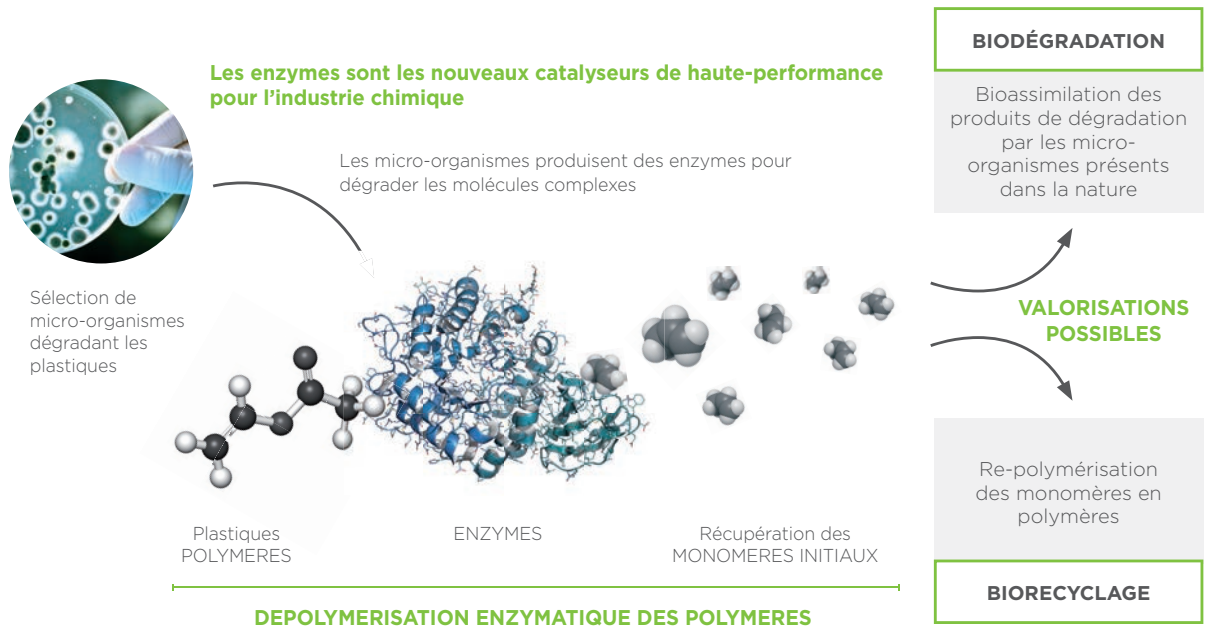
CARBIOS s'inscrit pleinement dans cette démarche de « boucles » de valorisation positives en développant des procédés biologiques qui constituent une rupture technologique et industrielle majeure, à savoir une chimie innovante basée sur l'utilisation d'enzymes pour repenser le cycle de vie des plastiques.

L'INTÉRÊT DES BIOPROCÉDÉS ENZYMATIQUES DÉVELOPPÉS PAR CARBIOS

Appliquées dans des procédés industriels, les enzymes permettent d'accélérer les procédés de production, dans des conditions plus douces et moins coûteuses en énergie que les procédés chimiques, et avec une sélectivité limitant les coproduits indésirables. De nombreux secteurs industriels tels que ceux des détergents, de l'alimentaire, et de l'amidonnerie, utilisent déjà couramment des enzymes comme outils de production mais cela n'avait jamais été appliqué aux polymères qui constituent les matières plastiques. En ouvrant cette nouvelle voie industrielle, CARBIOS bénéficie de la maturité acquise dans de nombreux autres secteurs pour conduire ses développements et accélérer l'industrialisation de ses bioprocédés.

L'introduction par CARBIOS d'enzymes dans les chaînes de valeur de l'industrie du plastique, et en particulier pour la valorisation des plastiques en fin de vie, est une première mondiale dont le potentiel industriel et la pertinence sur les marchés visés sont confortés par des industriels leaders dans leurs domaines.

¹⁰ Ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie





LES FAITS MARQUANTS DU PREMIER SEMESTRE 2016

ÉVOLUTION DE LA STRUCTURE

Évolution du Conseil d'Administration

Jean Falgoux, membre du Conseil d'Administration depuis juin 2015, a succédé à Alain Chevallier à la Présidence du Conseil d'Administration de la Société. Jean Falgoux est l'ex-Président d'Ajinomoto Eurolysine et ex-Vice-Président d'Ajinomoto Europe. Sa grande expérience du monde industriel et sa vision stratégique sont de réels atouts pour accompagner CARBIOS dans l'industrialisation de ses procédés.

Alain Chevallier continuera d'apporter toute sa contribution aux projets de CARBIOS en tant que membre du Conseil d'Administration.

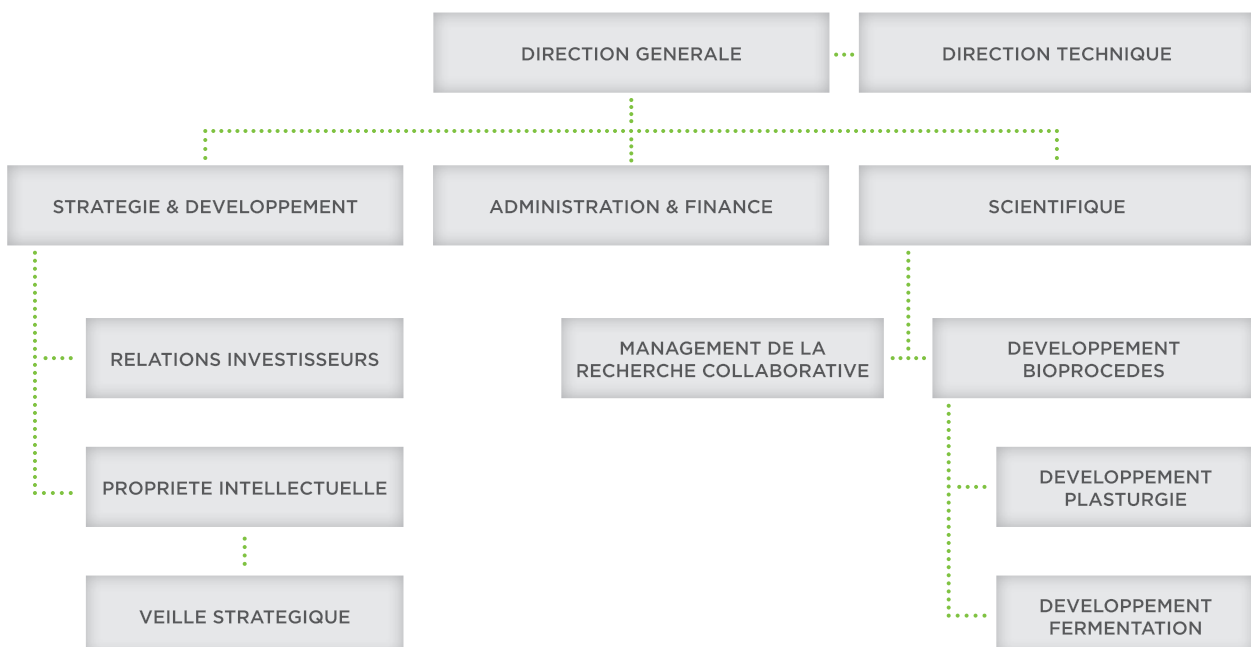
L'assemblée générale mixte en date du 17 juin 2016 a par ailleurs décidé la nomination de Monsieur Ian Hudson en qualité de censeur. Ian Hudson est l'ex-président de Dupont Europe, Moyen-Orient et Afrique.

Évolution de l'organisation de la Société

Au 30 juin 2016, CARBIOS compte 18 collaborateurs dont les effectifs se répartissent principalement entre la Direction et 3 différents pôles :

- La Direction Générale (2 salariés) ;
- Le pôle Stratégie et Développement (5 salariés) ;
- Le pôle Administration et Finance (2 salariés) ;
- Le pôle Scientifique (9 salariés).

Outre ces effectifs, sont mobilisés autour de THANAPLAST™ plus de 60 chercheurs jusqu'en 2017.





AVANCEMENT DES PROJETS DE RECHERCHE

Le premier semestre 2016 a vu la poursuite du programme collaboratif de Recherche et Développement THANAPLAST™ tel que prévu par les dispositions du contrat de consortium entre INRA/TWB, CNRS/Université de Poitiers, Deinove, Limagrain et le groupe Barbier. Ce projet stratégique prendra fin en 2017.

En mai 2016, CARBIOS a annoncé la délivrance de deux nouveaux brevets clés aux Etats-Unis et la levée de ses options de licences mondiales associées en vue de l'industrialisation de son procédé de biodégradation. La première de ces licences se réfère au procédé propriétaire d'inclusion d'enzymes dans des plastiques pour lequel des brevets ont été délivrés aux Etats-Unis et en France. La seconde porte sur une souche dégradant le PLA pour laquelle des demandes ont également fait l'objet d'une délivrance aux Etats-Unis, en France, en Europe, au Mexique, en Chine et au Japon. CARBIOS sécurise ainsi ses technologies propriétaires pour l'exploitation industrielle d'une nouvelle génération de plastiques biodégradables à durée de vie programmée.

Préalablement acquises par CARBIOS en 2012 sous forme d'options de licence auprès du CNRS, de l'Université de Poitiers et de la société VALAGRO Carbone Renouvelable, en amont du projet de Recherche et Développement collaboratif THANAPLAST™, ces licences exclusives confèrent à CARBIOS la possibilité de concéder des sous-licences à des industriels sur son procédé de biodégradation.

En juillet 2016, CARBIOS a également annoncé la validation de son bioprocédé de polymérisation enzymatique in vivo de l'acide lactique en PLA (acide polylactique) avec l'obtention d'un homopolymère de haute masse moléculaire. Au niveau industriel, les procédés actuels pour la production de PLA requièrent une étape intermédiaire onéreuse de condensation de l'acide lactique (oligomérisation et cyclisation) pour obtenir le lactide (un diester

cyclique). Ce composé intermédiaire doit ensuite être purifié et polymérisé par voie chimique pour obtenir du PLA. La rupture technologique apportée par CARBIOS permet de supprimer cette étape intermédiaire et donc de produire, de manière plus compétitive, directement du PLA de haute masse moléculaire à partir d'acide lactique

Cette nouvelle étape va permettre le passage à l'échelle pré-pilote du procédé de production de PLA dans le respect de l'échéancier initial permettant d'envisager à brève échéance de futurs accords avec les industriels du secteur. Ces technologies appliquées à la production de PLA pourront être transposées à la production d'autres biopolymères, notamment d'autres polyesters comme les polyhydroxyalkanoates (PHAs).

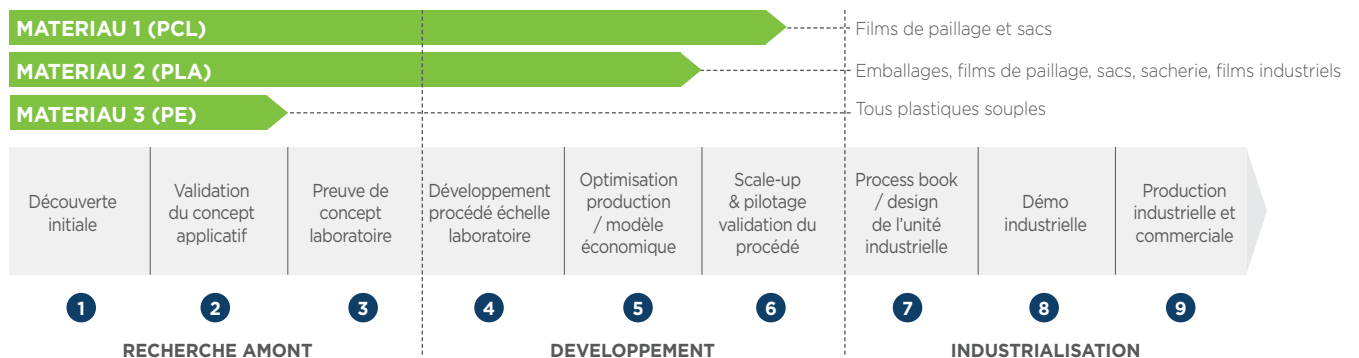
MISE EN PERSPECTIVE DES PROJETS DE RECHERCHE

• PLASTIQUES ENZYMÉS BIODÉGRADABLES

Ce semestre a été marqué par l'annonce, au 1^{er} juin 2016, de la signature d'une lettre d'intention pour la création de la joint-venture CARBIOLICE, avec Limagrain Céréales Ingrédients et le fonds d'investissement SPI « Société de projets industriels » opéré par BpiFrance. Cette nouvelle société, dont le démarrage opérationnel est effectif depuis le 1^{er} septembre, portera la technologie de biodégradation CARBIOS à l'étape de démonstration industrielle et commerciale en mettant à profit les synergies entre l'innovation CARBIOS et le savoir-faire industriel développé depuis plus de 15 ans par Limagrain Céréales Ingrédients sur son activité de bioplastiques.

Les résultats obtenus au cours de ce semestre et plus globalement depuis l'introduction en bourse de la Société devançant les objectifs fixés initialement et confirmer la pertinence des résultats de Recherche et Développement obtenus dans ce domaine et le potentiel industriel et commercial de la technologie CARBIOS.

PLASTIQUES ENZYMÉS BIODEGRADABLES



Cette étape de démonstration industrielle et commerciale comporte plusieurs volets qui sont :

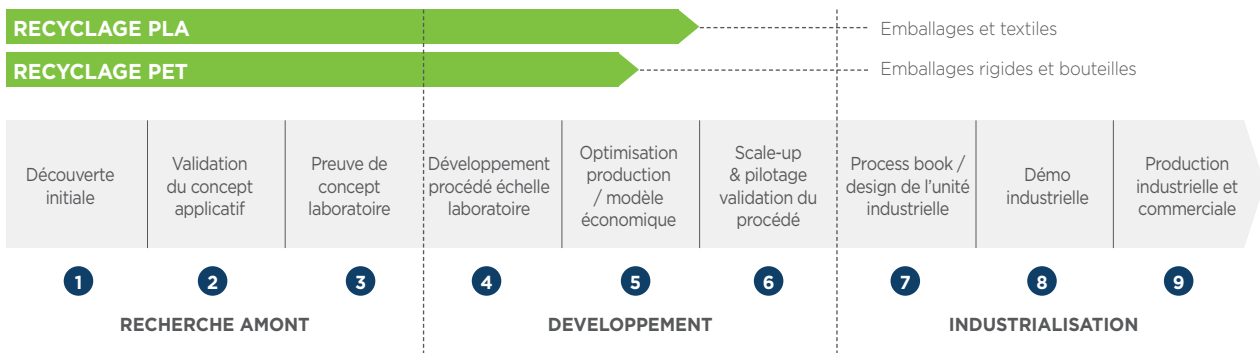
- La validation des applications les plus adaptées pour les matériaux et les formulations retenues ;
- La validation de la conformité technique et réglementaire des matériaux au regard des applications visées ;
- La validation de la viabilité industrielle au regard de l'économie du procédé industriel et
- La mise en place du modèle d'exploitation avec le ou les partenaire(s) choisi(s).



• BIO-RECYCLAGE DES DECHETS PLASTIQUES

Les procédés de biorecyclage en développement, qui se sont concentrés sur deux polymères : le PLA et le PET, ont atteint le stade pré-pilote dont les développements sont conformes aux objectifs annoncés.

BIO-RECYCLAGE DE DÉCHETS PLASTIQUES



Le recyclage de l'acide polylactique, ou PLA, poursuit actuellement deux phases. Tout d'abord, la démonstration de la circularité du procédé, c'est-à-dire la re-polymérisation des monomères d'acide lactique obtenus après le bio-recyclage enzymatique du PLA et enfin, son optimisation en vue de son scale-up en phase de pilotage industriel conformément aux objectifs énoncés dans le programme THANAPLAST™.

Le recyclage du polyéthylène téréphtalate, ou PET, a poursuivi ses développements avec la démonstration de la dépolymérisation de 100% de produits commerciaux à base de PET amorphe en leurs monomères d'origine, le TPA (acide téréphtalique) et l'EG (éthylène glycol). La prochaine étape va consister à élargir le procédé au PET cristallin et à optimiser les performances en vue de son scale-up en phase de pilotage industriel.

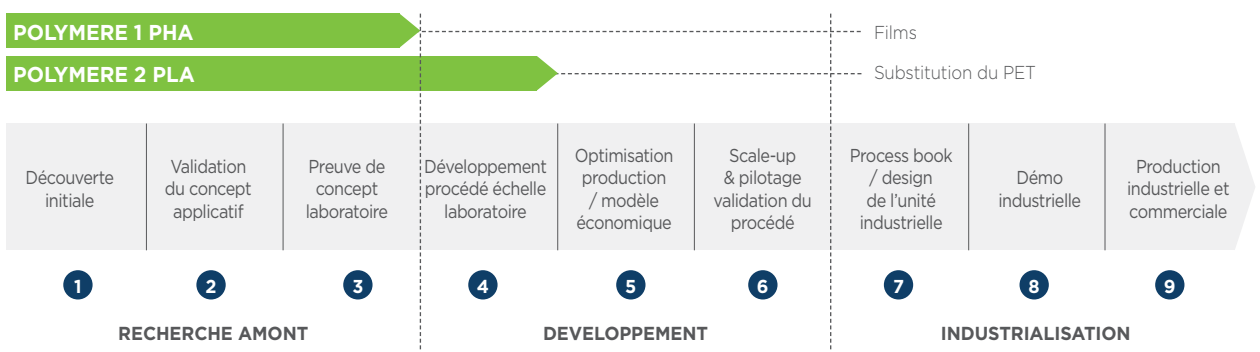
Sur la base de ces résultats, la modélisation des coûts de revient de ces procédés de bio-recyclage enzymatique du PLA et du PET permet d'envisager des procédés de recyclage industriels compétitifs.

• BIOPRODUCTION DE POLYMERES

Ce semestre a été marqué par la démonstration par CARBIOS et ses partenaires de l'INRA/TWB, de la faisabilité de la polymérisation in vivo de l'acide polylactique, ou PLA. Ce procédé est un complément important au procédé de bio-recyclage du PLA, et vise à reproduire du PLA de haute masse moléculaire à partir des monomères recyclés en se passant de l'étape de polymérisation chimique actuelle, complexe et coûteuse.

Cette voie de production biologique est aujourd'hui privilégiée par la Société pour satisfaire la forte croissance du marché mondial du PLA.

BIOPRODUCTION DE POLYMERES



La prochaine étape va consister à amener le développement de ce procédé jusqu'à un stade pré-pilote à fin 2016 conformément aux objectifs fixés lors de l'introduction en bourse de la Société.



CARBIOLICE : UN PREMIER PROJET INDUSTRIEL STRUCTURANT



Une nouvelle étape structurante majeure a été annoncée au cours du premier semestre 2016 avec la création de la coentreprise CARBIOLICE, en partenariat avec Limagrain Céréales Ingrédients et le fonds SPI « Société de Projets Industriels » opéré par BpiFrance.

Cette société, dont le démarrage opérationnel est effectif depuis le 1^{er} septembre, reprend l'activité de bioplastiques de Limagrain Céréales Ingrédients, pour intégrer au fur et à mesure les innovations technologiques licenciées par CARBIOS pour la production et la commercialisation de granulés destinés à produire des produits plastiques biosourcés et biodégradables. Cette entreprise générera la création de 50 emplois directs à terme et portera l'une des premières technologies de Chimie Verte en cours de développement déployée à l'échelle industrielle en France.

Au 1^{er} septembre 2016, CARBIOS a conclu avec CARBIOLICE un contrat de licence de brevets et de savoir-faire pour l'exploitation de son procédé de biodégradation par inclusion d'enzymes dans des plastiques pour des domaines d'applications spécifiques, à savoir pour les films souples (paillage, sacs et sacherie, films industriels, films de routage, emballages alimentaires) et pour des produits rigides (secteur de l'agriculture, de l'horticulture et vaisselle).

Ces plastiques biodégradables répondront aux exigences croissantes définies dans la loi de transition énergétique.

Avec les apports d'actifs de Limagrain Céréales Ingrédients (outils industriels, fonds de commerce, brevets et marques) et contrat de licence de brevets et de savoir-faire CARBIOS, le montant total du projet s'élève à 29,5 M€. Les trois partenaires du projet investiront un total de 18 M€ libérés en trois phases sur 4 ans selon l'atteinte de jalons techniques et commerciaux. Une première tranche de financement de 4 M€ accompagne le démarrage de l'activité.

Ces investissements permettront d'assurer la croissance de l'activité, en se dotant progressivement de capacités industrielles supplémentaires, et de soutenir le développement industriel et commercial des nouveaux matériaux plastiques issus de la technologie de CARBIOS.

CARBIOS entretient par ailleurs des relations étroites avec plusieurs grands groupes industriels qui ont également manifesté un intérêt stratégique fort pour les bioprocédés développés par CARBIOS, confortant ainsi les perspectives de valorisation envisagées pour l'ensemble des bioprocédés en cours de développement au sein de la Société.

A chacune des étapes de son développement, CARBIOS s'attache à conclure des accords structurants avec des partenaires industriels qui permettent de consolider la maturation de ses bioprocédés innovants et d'en assurer l'exploitation future.





PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

Au cours du premier semestre 2016, les travaux menés par CARBIOS ont permis à la Société d'enrichir son portefeuille d'une nouvelle demande de brevet en propre. Par ailleurs, CARBIOS a continué d'assurer le suivi des procédures sur ses demandes en cours (extension à l'étranger, réponse aux lettres officielles) en vue d'une délivrance de ses titres dans des zones géographiques élargies.

Au 30 juin 2016, le portefeuille de brevets de la Société compte 18 familles de brevets (dont 16 détenues en propre et 2 en licence exclusive mondiale), représentant 54 titres dont 9 brevets délivrés et en vigueur.

Ces familles de brevets couvrent les 3 axes de développement de la Société (Biodégradation, Biorecyclage et Bio-production) assurant à CARBIOS la possibilité de garantir à ses futurs partenaires industriels un avantage compétitif stratégique sur des marchés considérables.

ÉLÉMENTS JURIDIQUES

Au niveau juridique, le premier semestre 2016 a été marqué par les évènements suivants :

- Par décision en date du 22 mars 2016, le Conseil d'Administration a constaté :

- La réalisation définitive d'une augmentation de capital d'un montant nominal de 3.500 euros par émission de 5.000 actions nouvelles, résultant de l'exercice de 5.000 BCE-2011-1 et ayant pour effet de porter le capital social d'un montant de 2.630.721,10 euros à 2.634.221,10 euros ; et a modifié les statuts corrélativement à l'augmentation de capital. Ces 5.000 BCE-2011-1 faisaient partie des 35.000 bons de parts de créateurs d'entreprises émis par décision de l'associé unique de la Société en date du 6 avril 2011 ;
- La réalisation définitive d'une augmentation de capital d'un montant nominal de 3.500 euros par émission de 5.000 actions nouvelles, résultant de l'exercice de 5.000 BCE-2011-1 et ayant pour effet de porter le capital social d'un montant de 2.634.221,10 euros à 2.637.721,10 euros ; et a modifié les statuts corrélativement à l'augmentation de capital. Ces 5.000 BCE-2011-1 faisaient partie des 35.000 bons de parts de créateurs d'entreprises émis par décision de l'associé unique de la Société en date du 6 avril 2011 ;
- La réalisation définitive d'une augmentation de capital d'un montant nominal de 1.400 euros par émission de 2.000 actions nouvelles, résultant de l'exercice de 2.000 BCE-2012-2 et ayant pour effet de porter le capital social d'un montant de 2.637.721,10 euros à 2.639.121,10 euros ; et a modifié les statuts corrélativement à l'augmentation de capital. Ces 2.000 BCE-2012-2 faisaient partie des 16.000 bons de parts de créateurs d'entreprises émis par décision de l'associé unique de la Société en date du 28 septembre 2012 ;

- La réalisation définitive d'une augmentation de capital d'un montant nominal de 3.500 euros par émission de 5.000 actions nouvelles, résultant de l'exercice de 5.000 BCE-2012-1 et ayant pour effet de porter le capital social d'un montant de 2.639.121,10 euros à 2.642.621,10 euros ; et a modifié les statuts corrélativement à l'augmentation de capital. Ces 5.000 BCE-2012-1 faisaient partie des 77.386 bons de parts de créateurs d'entreprises émis par décision de l'associé unique de la Société en date du 28 septembre 2012 ;

- La réalisation définitive d'une augmentation de capital d'un montant nominal de 1.400 euros par émission de 2.000 actions nouvelles, résultant de l'exercice de 2.000 BCE-2012-2 et ayant pour effet de porter le capital social d'un montant de 2.642.621,10 euros à 2.644.021,10 euros ; et a modifié les statuts corrélativement à l'augmentation de capital. Ces 2.000 BCE-2012-2 faisaient partie des 16.000 bons de parts de créateurs d'entreprises émis par décision de l'associé unique de la Société en date du 28 septembre 2012 ;

- La réalisation définitive d'une augmentation de capital d'un montant nominal de 700 euros par émission de 1.000 actions nouvelles, résultant de l'exercice de 1.000 BSA-2012-3 et ayant pour effet de porter le capital social d'un montant de 2.644.021,10 euros à 2.644.721,10 euros ; et a modifié les statuts corrélativement à l'augmentation de capital. Ces 1.000 BSA-2012-3 faisaient partie des 3.500 bons de souscriptions d'actions émis par décision de l'associé unique de la Société en date du 4 décembre 2012 ;

- La réalisation définitive d'une augmentation de capital d'un montant nominal de 7.000 euros par émission de 10.000 actions nouvelles, résultant de l'exercice de 10.000 BCE-2011-1 et ayant pour effet de porter le capital social d'un montant de 2.644.721,10 euros à 2.651.721,10 euros ; et a modifié les statuts corrélativement à l'augmentation de capital. Ces 10.000 BCE-2011-1 faisaient partie des 35.000 bons de parts de créateurs d'entreprises émis par décision de l'associé unique de la Société en date du 6 avril 2011 ;

- La réalisation définitive d'une augmentation de capital d'un montant nominal de 7.000 euros par émission de 10.000 actions nouvelles, résultant de l'exercice de 10.000 BCE-2011-1 et ayant pour effet de porter le capital social d'un montant de 2.651.721,10 euros à 2.658.721,10 euros ; et a modifié les statuts corrélativement à l'augmentation de capital. Ces 10.000 BCE-2011-1 faisaient partie des 35.000 bons de parts de créateurs d'entreprises émis par décision de l'associé unique de la Société en date du 6 avril 2011 ;

- La nomination de Monsieur Jean FALGOUX en qualité de Président du Conseil d'administration à compter du 1^{er} avril 2016, en remplacement de Monsieur Alain CHEVALLIER, Président du Conseil d'administration démissionnaire.



- Lors de cette même réunion, le Conseil d'administration, agissant en vertu des délégations de compétences conférées par l'Assemblée Générale Mixte du 24 juin 2015 (quatorzième résolution), a décidé d'émettre et d'attribuer :

- 37.982 bons de souscriptions de parts de créateurs d'entreprise les « BCE-2016-1 » donnant le droit de souscrire à 37.982 actions ordinaires d'une valeur nominale de 0,70 euro, à un prix égal à la moyenne pondérée des vingt dernières séances de bourse précédant la date d'attribution des bons, soit un prix égal à 11,506589 euros ;

- L'Assemblée Générale Mixte des actionnaires en date du 17 juin 2016 a délégué au Conseil d'Administration sa compétence et ses pouvoirs pour :

- Décider d'émettre, en une ou plusieurs fois, un nombre maximum de 185.000 bons de souscription d'actions dits « BSA », donnant droit à la souscription de 185.000 actions ordinaires nouvelles de la Société ; et (ii) décider d'émettre, en une ou plusieurs fois, un nombre maximum de 185.000 bons de souscriptions de parts de créateurs d'entreprise dits « BSPCE », donnant droit à la souscription de 185.000 actions ordinaires nouvelles de la Société. Etant précisé que le nombre total de BSPCE et de BSA à émettre par le Conseil d'Administration, au titre de ces délégations, ne pourra excéder le plafond global de 185.000 bons.

- Lors de cette même réunion, l'Assemblée Générale Mixte a procédé à la nomination de Monsieur Ian HUDSON en qualité de censeur, et ce pour une durée d'un an, qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui sera réunie en 2017 à l'effet d'approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

- Par acte sous seing privé en date du 10 juin 2016, la Société a créé une filiale, CARBIOLICE, ayant pour objet : le développement, la conception, la fabrication et la vente de matières plastiques (compounds, masterbatch ou plastiques) biodégradables avec ou sans incorporation d'enzymes.

ÉLÉMENTS FINANCIERS

Ainsi qu'indiqué à la Note 8 de l'Annexe des comptes, le capital social a augmenté depuis le 1^{er} janvier 2016 passant de 2.644.721,10 euros à 2.660.821,10 euros au 30 juin 2016, il est composé de 3.801.173 actions ordinaires d'une valeur nominale de 0,70 euro.

Au titre du contrat de liquidité signé par la société CARBIOS et la société de bourse Invest Securities en date du 18 décembre 2013 à effet au 14 janvier 2014, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité à la date du 30 juin 2016 :

- Nombre d'actions : 11.312 titres CARBIOS (représentant 128.370 euros en valeur d'inventaire)
- Solde en espèces du compte de liquidité : 21.467,63 euros

Il est rappelé qu'au 31 décembre 2015, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- Nombre d'actions : 10.123 titres CARBIOS
- Solde en espèces du compte de liquidité : 32.761,35 euros



SITUATION FINANCIÈRE ET RÉSULTATS : COMMENTAIRES SUR LES DONNÉES CHIFFRÉES

Les tableaux suivants reprennent les éléments clés des résultats semestriels établis conformément aux normes comptables françaises, pour le premier semestre des exercices 2015 et 2016, ainsi que certains éléments financiers du bilan au 30 juin 2016 comparés aux soldes du 31 décembre 2015.

EXPOSÉ SUR LES RÉSULTATS AU 30 JUIN 2016

Produits d'exploitation

Les revenus d'exploitation s'élèvent à 556 K€ et se composent de :

- 460 K€ provenant de la subvention accordée par Bpifrance, correspondant à la clôture de la quatrième étape-clé du projet THANAPLAST™,
- 96 K€ provenant de la refacturation de charges d'exploitation.

FRAIS OPÉRATIONNELS

Frais opérationnels (en milliers d'euro)	30/06/2015	30/06/2016
Etudes externes, sous-traitance et consultations scientifiques	996	1 235
Matières consommables	40	20
Fournitures	23	30
Loyers, maintenance et charges d'entretien	71	70
Frais et honoraires liés à la propriété industrielle	22	-13
Honoraires	227	466
Missions et déplacements	106	69
Frais divers	31	27
TOTAL AUTRES CHARGES ET CHARGES EXTERNES	1 515	1 904
Impôts, taxes et versements assimilés	10	9
Salaires et traitements	560	681
Charges sociales	182	232
Dotation aux amortissements sur immobilisations	75	101
Autres charges	49	60
TOTAL FRAIS OPERATIONNELS	2 392	2 987

Au cours du premier semestre 2016, CARBIOS aura dépensé 2.987 K€ en activités opérationnelles, dont 69% consacré à l'effort de Recherche et Développement assumé par la Société.

L'effort de Recherche et Développement s'est principalement concentré sur l'avancement du projet THANAPLAST™.

Les charges externes de Recherche et Développement sont en hausse de 24% par rapport à 2015, principalement en raison de la poursuite des accords de collaboration avec ses partenaires et à l'intensification des prestations analytiques sous-traitées à des prestataires externes.

Le poste « Honoraires » a doublé pour consolider les relations avec les investisseurs et dans le cadre de l'accompagnement juridique de la mise en œuvre du projet CARBIOLICE.

Par ailleurs, la masse salariale a augmenté (+21%) suite au recrutement de 5 salariés depuis le 30/06/15.



RÉSULTAT FINANCIER

Résultat financier (en milliers d'euro)	30/06/2015	30/06/2016
Produits financiers	37	41
Charges financières	-	-
RÉSULTAT FINANCIER	37	41

Le résultat financier au 30 juin 2016 est constitué des produits financiers correspondant aux produits de placement de trésorerie de CARBIOS.

RÉSULTAT NET

Résultat net (en milliers d'euro)	30/06/2015	30/06/2016
Résultat courant avant impôts	- 1 904	- 2 390
Résultat exceptionnel	- 21	- 6
Impôts sur les bénéfices (crédits d'impôt)	- 619	- 860
BÉNÉFICE OU PERTE	- 1 307	- 1 536

CARBIOS a acquis au 30 juin 2016 un Crédit d'Impôt Recherche de 860 K€, calculé sur la base des dépenses de Recherche et Développement éligibles engagées au premier semestre 2016 par la Société.



EXPOSÉ SUR LE BILAN AU 30/06/2016

(en milliers d'euro)	31/12/15	30/06/16	Note		31/12/15	30/06/16	Note
ACTIF IMMOBILISÉ			4	CAPITAUX PROPRES			8
Immobilisations incorporelles	231	299		Capital	2 645	2 661	
Concessions, brevets, licences, logiciels	231	299		Primes d'émission, de fusion, d'apport	13 698	13 705	
Immobilisations corporelles	1 248	1 253		Report à nouveau	- 5 168	- 8 240	
Matériel de bureau et informatique	54	57		Subvention d'investissement	22	21	
Matériel & équipement de laboratoire	1 162	1 165					
Installations & agencements	32	31		Résultat de l'exercice	- 3 071	- 1 536	
Avances sur immobilisations en cours	10	0		TOTAL CAPITAUX PROPRES	8 125	6 611	
Immobilisations financières	176	170					
Dépôt et cautionnement	20	20		AUTRES FONDS PROPRES			
Contrat de liquidité	33	22	4	Avances conditionnées	3 008	3 008	9
Actions propres	123	128	4				
TOTAL ACTIF MOBILISÉ	1 664	1 722					
ACTIF CIRCULANT				PASSIF CIRCULANT			10
Clients	0	22					
Etat - créances	1 200	1 068	5	Emprunt	222	220	9
Subventions à recevoir	20	480	9	Fournisseurs et comptes rattachés	337	334	
Stock matières premières laboratoire	12	14	5	Dettes fiscales et sociales	323	352	
Autres créances	3	13	5	Autres dettes	27	64	
Disponibilités et VMP	9 011	7 203	6 & 7	Subvention perçue d'avance	0	0	
Charges constatées d'avance	131	67	5				
TOTAL ACTIF CIRCULANT	10 378	8 867		TOTAL PASSIF CIRCULANT	909	970	
TOTAL GÉNÉRAL	12 042	10 589		TOTAL GÉNÉRAL	12 042	10 589	



PRINCIPAUX FACTEURS DE RISQUES

A notre connaissance, il n'existe pas de nouveaux risques majeurs par rapport à ceux identifiés dans le document de référence enregistré auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 26 avril 2016 sous le numéro R.16-027 et disponible sur le site Internet de CARBIOS, à savoir notamment, sans que cette liste ne soit exhaustive, (i) les risques liés à l'exploitation de la Société, notamment les risques liés aux pertes prévisionnelles, les risques liés aux besoins de financement et à l'accès aux subventions publiques et au Crédit d'Impôt Recherche, les risques liés aux partenariats existants et à venir et risques d'échec commercial et le risque de dépendance vis-à-vis de son personnel clé, (ii) les risques liés à l'activité de la Société, notamment le risque lié à la protection de la technologie, le risque lié au retard ou à l'échec dans le développement des bioprocédés, le risque lié à l'évolution du prix des matières premières, les risques liés à l'émergence de technologies concurrentes et à la concurrence et les risques industriels liés à l'environnement, (iii) les risques juridiques, notamment les risques liés à des litiges sur des brevets déposés, les risques liés à une protection incertaine des brevets et autres droits de propriété intellectuelle, les risques liés à l'incapacité de protéger la confidentialité de l'information et des savoir-faire de la Société, les risques liés aux autorisations réglementaires et notamment à l'exploitation d'OGM, les risques de litiges et le risque de dilution, (iv) les risques liés aux partenariats, notamment le risque de dépendance vis-à-vis de technologies détenues par des tiers et le risque de mise en cause de la responsabilité de la Société du fait de produits défectueux, (v) les risques liés aux assurances et couverture des risques et (vi) les risques de marché, notamment le risque de liquidité, le risque de taux, le risque de contrepartie, le risque sur actions, le risque de change et les engagements hors bilan.

Par ailleurs, le Comité d'audit procède annuellement à une revue détaillée des facteurs de risques, qui seront le cas échéant, mis à jour dans chaque édition ou actualisation du document de référence de la Société.

RISQUES LIÉS À L'EXPLOITATION DE LA SOCIÉTÉ

Les facteurs de risque affectant la Société ont été présentés au chapitre 4.1 du document de référence enregistré le 26 avril 2016 par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sous le numéro R.16-027.

RISQUES LIÉS AU RETARD OU L'ÉCHEC DE LA RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

La Société a choisi pour premier axe de développement la mise au point de bioprocédés appliqués à la gestion de la fin de vie des matières plastiques, créant des ruptures technologiques par rapport à l'existant, et basés sur la mise en œuvre d'enzymes et le développement de bioprocédés jusqu'à la validation industrielle.

Trois bioprocédés sont plus particulièrement visés. Le premier consiste à développer de nouveaux matériaux plastiques biodégradables, à durée de vie contrôlée, le second permet le recyclage de matières plastiques, en vue de retrouver des polymères aux propriétés identiques à celles d'origine et le dernier vise à produire des biopolymères de façon compétitive dans le respect des exigences environnementales.

La construction originale du modèle de la Société lui permet d'affirmer qu'elle est en mesure de minimiser l'impact qu'aurait un retard dans le développement d'un de ces bioprocédés. En effet, la Société a fait en sorte de minimiser l'interdépendance entre ces procédés en terme de résultats scientifiques et techniques. Le planning associé au projet montre que le retard éventuel dans le développement d'un des projets n'empêche en rien la valorisation industrielle et commerciale à date des autres bioprocédés.

Ceci étant, la Société reconnaît que les bioprocédés sont à date à des stades de développement différents et présentent des degrés de complexité scientifique variables.

La Société a défini des objectifs déterminant la compétitivité économique des procédés. La Société pourrait être dans l'incapacité d'atteindre ces objectifs, en particulier s'il s'avère que le coût de production des enzymes utilisées dans les procédés et plus généralement les procédés, tant en matière de coût d'exploitation que de coût d'investissement, ne permettent pas d'atteindre le niveau de compétitivité espéré.

Tout retard dans le développement des procédés entraînerait un report des études de recherche et développement actuelles pouvant ainsi retarder la validation et la mise en place des pilotes préindustriels correspondants. Un échec à un stade intermédiaire pourrait faire perdre au procédé son avantage concurrentiel et donc ses chances d'être commercialisé à grande échelle. L'exploitation du procédé pourrait alors être abandonnée.

Dans le cas de l'abandon d'un axe de développement scientifique majeur, qui remettrait en cause définitivement la viabilité du modèle économique de la Société, il serait alors nécessaire de considérer la manière optimale de valoriser les actifs accumulés par la Société à la date d'un tel constat et de prendre des mesures, telles que la cession partielle ou totale de ces actifs, permettant ainsi de minimiser l'impact pour ses actionnaires d'une telle situation. Dans un tel cas, la pérennité de la Société pourrait être mise en cause.



RISQUES LIÉS À UNE PROTECTION INCERTAINE DES BREVETS ET AUTRES DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Il est fondamental, pour la réussite de son activité innovante, que la Société ainsi que ses futurs concédants et concessionnaires de licences soient en mesure d'obtenir, de maintenir et de faire respecter leurs brevets et leurs droits de propriété intellectuelle. Il ne peut cependant être exclu que :

- Les brevets pour lesquels des demandes sont en cours d'examen, y compris certains brevets importants dans plusieurs juridictions, ne soient pas délivrés ;
- L'étendue de la protection conférée par un brevet soit insuffisante pour que l'invention qui en est l'objet puisse être protégée des concurrents ;
- Des tiers revendiquent des droits sur des brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle que la Société détient en propre.

La délivrance d'un brevet ne garantit pas sa validité ou son applicabilité et des tiers peuvent mettre en doute ces deux aspects. La délivrance et l'applicabilité d'un brevet dans le domaine des biotechnologies sont hautement incertaines et soulèvent des questions juridiques et scientifiques complexes. Une action en justice pourrait s'avérer nécessaire pour faire respecter les droits de propriété intellectuelle, protéger les secrets commerciaux ou déterminer la validité et l'étendue des droits de propriété intellectuelle de la Société. Tout litige pourrait entraîner des dépenses importantes, réduire les bénéfices et ne pas apporter la protection recherchée pour la Société. Les concurrents pourraient contester avec succès les brevets, ce qui pourrait avoir pour conséquence de réduire, voire annuler, l'étendue des brevets de la Société. De plus, ces brevets pourraient être contrefaits ou contournés avec succès grâce à des innovations.

Par conséquent, la Société ne peut pas garantir que :

- Les demandes d'enregistrement de brevets qui sont en cours d'examen donnent effectivement lieu à la délivrance de brevets ;
- Les brevets délivrés ou donnés en licence à la Société ou à ses partenaires ne soient pas contestés par des tiers ou invalidés par une juridiction compétente ;
- L'étendue de la protection conférée par les brevets soit suffisante pour la protéger de ses concurrents, même si la Société estime ce risque réduit du fait de la rédaction large des revendications contenues dans les demandes de brevets ;

- Ses procédés ne contrefassent pas, ou ne soient pas accusés de contrefaire, des brevets appartenant à des tiers, même si aucune antériorité n'ait été identifiée, dans les études d'art antérieur effectuées par la Société et ses conseils ;
- Des tiers n'intentent pas une action ou ne revendiquent pas un droit de propriété sur les brevets ou autres droits de propriété industrielle de la Société.

La survenance de l'un de ces éléments concernant l'un des brevets ou droits de propriété intellectuelle pourrait avoir un effet défavorable sur l'activité, les perspectives, la situation financière, les résultats et le développement de la Société.

Compte tenu de l'importance capitale des brevets dans son secteur d'activité, la Société s'est dotée d'une commission extrastatutaire Propriété Intellectuelle se réunissant périodiquement pour définir la stratégie de propriété industrielle de la Société et bénéficier de l'expertise en interne d'un spécialiste de la propriété industrielle et d'un cabinet de brevets. Elle pratique par ailleurs une politique de demande de brevets à un stade précoce afin d'optimiser leurs droits de priorité.

3.

COMPTES

SEMESTRIELS

AU 30 JUIN 2016



BILAN

ACTIF

(en milliers d'euros)	Note	31/12/15	30/06/16
ACTIF IMMOBILISÉ			
Immobilisations incorporelles	4	231	299
Concessions, brevets, licences, logiciels		231	299
Immobilisations corporelles	4	1 248	1 253
Matériel de bureau et informatique		54	57
Matériel et équipement de laboratoire		1 162	1 165
Installations et agencements		32	31
Avances sur immobilisations en cours		10	0
Immobilisations financières		176	170
Dépôt et cautionnement		20	20
Contrat de liquidité	4	33	22
Actions propres	4	123	128
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ		1 664	1 722
ACTIF CIRCULANT			
Créances	5		22
Etat - créances	5	1 200	1 068
Subventions à recevoir	5 & 9	20	480
Stocks matières premières laboratoire	5	12	14
Autres créances	5	3	13
Disponibilités et VMP	6 & 7	9 011	7 203
Charges constatées d'avance	5	131	67
TOTAL ACTIF CIRCULANT		10 378	8 867
TOTAL GÉNÉRAL		12 042	10 589



PASSIF

(en milliers d'euros)	Note	31/12/15	30/06/16
CAPITAUX PROPRES	8		
Capital		2 645	2 661
Primes d'émission, de fusion, d'apport		13 698	13 705
Report à nouveau		- 5 168	-8 240
Subvention d'investissement		22	21
Résultat de l'exercice		- 3 071	- 1 536
TOTAL CAPITAUX PROPRES		8 125	6 611
AUTRES FONDS PROPRES			
Avances conditionnées	9	3 008	3 008
PASSIF CIRCULANT	10		
Emprunts	9	222	220
Fournisseurs et comptes rattachés		337	334
Dettes fiscales et sociales		323	352
Dettes sur immobilisations		22	20
Autres dettes		5	44
Subvention perçue d'avance			
TOTAL PASSIF CIRCULANT		909	970
TOTAL GÉNÉRAL		12 042	10 589



COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)	Note	30/06/15	30/06/16
Produits d'exploitation	9	452	556
Charges d'exploitation			
Variation de stock		-12	-3
Achats de matières premières et autres approvisionnements		52	22
Autres achats et charges externes		1 476	1 883
Impôts, taxes et versements assimilés		10	9
Salaires et traitements		560	681
Charges sociales		182	232
Dotations aux amortissements, dépréciations provisions		75	101
Autres charges		49	60
Total charges d'exploitation		2 392	2 987
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		- 1 941	- 2 431
Produits financiers		37	41
Charges financières			
RÉSULTAT FINANCIER	6	37	41
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS		- 1 904	- 2 390
Produits exceptionnels		9	1
Charges exceptionnelles		31	7
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL		- 21	- 6
Impôts sur les bénéfices	13	- 619	- 860
BÉNÉFICE OU PERTE		- 1 307	- 1 536



TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

(en euros)	Capital social	Prime d'émission	Bon de souscription	Subv. d'invest. (nette)	Résultat de la période	Report à nouveau	Total revenant aux actionnaires
Capitaux propres au 31/12/2015	2 644 721	13 664 464	33 768	21 750	- 3 071 328	- 5 168 446	8 124 929
Affectation résultat N-1					3 071 328	3 071 328	
Augmentation/réduction de capital							
Souscription BSA/BCE	16 100	6 900					23 000
Quasi fonds propres							
Résultat 30/06/2016				- 1 125	- 1 536 029		- 1 537 154
Capitaux propres au 30/06/2016	2 660 821	13 671 364	33 768	20 625	- 1 536 029	- 8 239 774	6 610 775

TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE NETTE

(en milliers d'euros)	31/12/2015	30/06/2016
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles (A)		
Résultat de l'exercice	- 3 071	- 1 536
Amortissement et dépréciations (y compris subventions d'investissement)	169	100
Variations du besoin en fonds de roulement d'exploitation	385	-232
Trésorerie nette absorbée par les opérations	- 2 517	- 1 668
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement (B)		
Acquisitions d'actifs immobilisés	- 749	- 164
Acquisition d'immobilisations financières	2	6
Variation des dettes sur immobilisations	-39	-2
Trésorerie nette absorbée par les activités d'investissement	- 786	- 160
Flux de trésorerie liés aux activités de financement (C)		
Ressources nettes de l'émission d'actions et de BSA	62	23
Encaissement provenant d'emprunts	70	0
Remboursement d'emprunts		-2
Encaissement d'avances remboursables	1 083	0
Trésorerie nette provenant des activités de financement	1 215	21
Variation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A + B + C)	- 2 088	- 1 807
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	11 099	9 011
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	9 011	7 203



ANNEXE DES COMPTES

Note 1 - La Société

CARBIOS (« la Société ») est une société innovante spécialisée en chimie verte, développant des technologies de pointe pour la valorisation des déchets plastiques et la production de biopolymères.

La Société, constituée en avril 2011 sous forme d'une Société par Actions Simplifiée, a été transformée en Société Anonyme le 20 février 2013.

Les actions de la Société sont admises aux négociations sur le marché Alternext d'Euronext Paris depuis le 19 décembre 2013. Alternext est un système multilatéral de négociation organisé sur lequel il n'existe pas d'obligation d'appliquer le référentiel IFRS. Les principes comptables appliqués sont donc les principes comptables généralement admis en France.

Note 2 - Evènements marquants de l'exercice

Le programme collaboratif de Recherche et Développement THANAPLAST™ s'est poursuivi au cours du premier semestre 2016 tel que prévu par les dispositions du contrat de consortium entre l'INRA/TWB, CNRS/Université de Poitiers, Deinove, Limagrain et le groupe Barbier. Les travaux de la quatrième étape-clé du projet OSEO-ISI ont donc été achevés au 30 juin 2016.

Dans le cadre des travaux menés depuis sa création, CARBIOS a d'ores et déjà déposé 15 demandes de brevets, acquis une demande de brevet antérieurement détenu par la société SET UP et a par ailleurs obtenu, au niveau mondial, des droits d'option exclusive de licence sur deux demandes de brevet, l'une déposée par le CNRS et l'Université de Poitiers et l'autre par le CNRS, l'Université de Poitiers et Valagro.

Faits juridiques marquants au cours du premier semestre 2016

Nous vous renvoyons aux Éléments juridiques du présent rapport semestriel 2016.

Continuité d'exploitation

L'hypothèse de la continuité d'exploitation est retenue dans la mesure où les ressources financières dont dispose la Société lui permettent de poursuivre son effort de Recherche et Développement et notamment de couvrir les besoins de financement jusqu'au terme du projet THANAPLAST™.

Note 3 - Principes, règles et méthodes comptables

Les principes et méthodes comptables retenus pour l'élaboration des comptes annuels sont conformes au référentiel français, selon les hypothèses suivantes :

- Continuité d'exploitation (Cf. Note 2 - Evènements marquants de l'exercice) ;
- Permanence des méthodes comptables ;
- Indépendance des exercices.

La présente clôture comptable semestrielle arrêtée le 30 juin 2016 porte sur une durée de six mois (du 1^{er} janvier 2016 au 30 juin 2016). Les informations financières sont ainsi comparées à celles de la situation comptable semestrielle arrêtée le 30 juin 2015, ainsi qu'à celles de la clôture comptable annuelle arrêtée au 31 décembre 2015.



Note 4 - Immobilisations incorporelles, corporelles et financières

Les mouvements ayant affecté l'actif immobilisé sont les suivants :

Actif immobilisé (en euros)	A l'ouverture 31/12/2015	Augmentation	Diminution	A la clôture 30/06/2016
Immobilisations incorporelles				
Logiciels, site internet	14 326			14 326
Brevets	314 526	59 833		374 359
Brevets en licence		25 595		25 595
Immobilisations corporelles				
Matériel de bureau et informatique	105 211	11 971		117 182
Installations et agencements	37 122	1 090		38 212
Mobilier	12 430	3 015		15 445
Agencements et équipements laboratoire	1 293 448	73 144		1 366 592
Immobilisations financières				
Dépôt et cautionnement	19 623			19 623
Contrat de liquidité	32 761		11 293	21 468
Actions propres	123 118	5 252		128 370
Titres de participation		1		1
Autres immobilisations				
Immobilisations en cours	10 333		10 333	
TOTAL	1 962 898	179 901	21 626	2 121 173

Amortissements et provisions (en euros)	Durée	A l'ouverture 31/12/2015	Augmentation	Diminution	A la clôture 30/06/2016
Immobilisations incorporelles					
Logiciels, site internet	1 an	14 082	151		14 233
Brevets	10 ans	84 056	16 152		100 208
Brevets en licence	10 ans		1 073		1 073
Immobilisations corporelles					
Matériel de bureau et informatique	3 ans	55 777	10 857		66 634
Installations et agencements	7 à 10 ans	4 843	1 981		6 824
Mobilier	5 ans	7 956	1 346		9 302
Agencements et équipements laboratoire	5 à 10 ans	131 744	69 518		201 262
TOTAL		298 458	101 078		399 536



• Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition et sont amorties linéairement sur la durée de leur utilisation par la Société. La durée d'amortissement des brevets détenus par la Société est estimée à 10 ans, correspondant à la durée prévue de consommation des avantages économiques attendus du portefeuille de propriété industrielle de la Société.

Les brevets pris en licence ont été immobilisés sur une durée de 10 ans. Le coût d'acquisition de ces brevets correspond aux redevances fixe et variable à la signature du contrat de licence exclusive. Seules les redevances évaluées de manière fiable ont été activées. A la clôture, l'immobilisation pourra faire l'objet d'une ré-estimation sur la base des redevances futures à payer.

Les frais de dépôt des brevets ou droits de propriété industrielle acquis au cours de l'exercice ont été immobilisés et sont amortis à compter de leur utilisation. Les compléments de frais et les extensions postérieures sur les brevets immobilisés (ainsi que les brevets pris en licence) sont amortis sur la durée restant à courir pour la demande à laquelle ils les rattachent.

La nature des dépenses de recherche exposées au cours de l'exercice par la Société conduit à leur enregistrement intégral en charges d'exploitation.

• Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production par la Société, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises et escomptes de règlements obtenus.

Les éléments d'actif font l'objet de plans d'amortissement déterminés selon la durée réelle d'utilisation du bien.

Au cours du premier semestre 2016, la Société a poursuivi ses investissements sur son laboratoire pour 73 K€ essentiellement pour l'acquisition de matériel complémentaire et sur des agencements pour mise aux normes. Les durées d'amortissement sont comprises entre 5 et 10 ans selon la nature et la durée de vie des actifs concernés.

• Contrat de liquidité et actions propres

Les opérations relatives au contrat de liquidité que la Société a conclu avec un intermédiaire financier sont comptabilisées en conformité avec l'Avis CU CNC n° 98-D et avec le Bulletin CNCC n° 137 - mars 2005, à savoir :

> **les actions propres détenues** sont comptabilisées en « Autres titres immobilisés ». Une provision pour dépréciation est enregistrée par référence au cours moyen de bourse du dernier mois de l'exercice si celui-ci est inférieur au coût d'achat. Pour la détermination du résultat de cession, la méthode « premier entré - premier sorti » est appliquée. Au 30 juin 2016, la Société détient 11.312 titres CARBIOS représentant 128 K€.

> **les espèces versées** à l'intermédiaire et non encore utilisées sont comptabilisées au compte « Contrat de liquidité » et représentent 21 K€ au 30 juin 2016.

• Titres de participation

CARBIOS a constitué le 10 juin 2016 la société par actions simplifiée CARBIOLICE pour 1 € dont elle détient 100% du capital social à la date du 30 juin 2016.

Note 5 - Créances et charges constatées d'avance

• État des créances

Etat des créances (en euros)	Montant brut	A un an	A plus d'un an
ACTIF CIRCULANT & CHARGES D'AVANCE			
Impôt sur les bénéfices (1)	864 646	864 646	
Taxe sur la valeur ajoutée	203 441	203 441	
Clients	21 600	21 600	
Stock	14 419	14 419	
Autres créances	13 269	13 269	
Subventions à recevoir (2)	479 757	479 757	
Charges constatées d'avance (3)	66 917	66 917	
TOTAL	1 664 049	1 664 049	

(1) La créance d'impôt sur les bénéfices correspond au Crédit d'Impôt Recherche (CIR) comptabilisé au titre du premier semestre 2016 pour 860 K€. En l'absence de résultat imposable et du fait du statut de Jeune Entreprise Innovante (JEI), cette créance est remboursable l'année suivant celle de sa constatation. Au 31 décembre 2015, il avait été enregistré 936 K€ au titre du CIR 2015, remboursé le 7 juin 2016. La créance d'impôts inclut également le Crédit d'Impôt Compétitivité et Emploi (CICE) pour 5 K€.

(2) Ce montant correspond à la subvention Oseo-Isi THANAPLAST™ à recevoir pour la clôture de la quatrième étape-clé (Cf. Note 9 - Avances conditionnées et subventions).

(3) Les charges constatées d'avance sont des charges d'exploitation ordinaires rattachées à des exercices ultérieurs.

• Stock

Depuis l'exercice clos au 31/12/14, la société constate un stock concernant les consommables du laboratoire. A la clôture, le stock détermine les biens non consommés de l'exercice.

Au 30 juin 2016, le stock s'élève à 14 K€ contre 12 K€ au 31 décembre 2015.



Note 6 - Instruments de trésorerie

En vue d'optimiser la rémunération de sa trésorerie disponible, la Société a eu recours aux instruments de trésorerie suivants :

- En ouvrant des comptes à terme et des bons à moyen terme pour un montant global de 7.011 K€, permettant de bénéficier d'une rémunération attractive ainsi que d'un capital garanti et disponible à tout moment. Les intérêts résultant de ces instruments financiers s'élèvent à 86 K€ au 30 juin 2016.

Note 7 - Disponibilités

Ce poste comprend les liquidités déposées sur des comptes à vue, ainsi que les intérêts courus à recevoir et les soldes de caisse.

Au 30 juin 2016, la Société disposait de 106 K€ sur ses comptes à vue, et de 86 K€ d'intérêts courus sur les comptes à terme.

Note 8 - Capitaux propres

Composition du capital social

> Capital social

◦ Opérations en capital effectuées avant la période et constatées pendant la période

- En date du 1^{er} avril 2015, la Société a reçu une déclaration d'exercice portant sur 5.000 BCE-2011-1 (valant bulletin de souscription), permettant de souscrire 5.000 actions nouvelles au prix unitaire de 1 euros (soit 0,70 euro de nominal et 0,30 euro de prime d'émission par action nouvelle).

L'augmentation de capital en résultant, d'un montant total de 3.500 euros, a été constatée lors de la réunion du Conseil d'administration du 22 mars 2016. Le capital social a été ainsi porté de 2.630.721,10 euros à 2.634.221,10 euros.

- En date du 7 avril 2015, la Société a reçu une déclaration d'exercice portant sur 5.000 BCE-2011-1 (valant bulletin de souscription), permettant de souscrire 5.000 actions nouvelles au prix unitaire de 1 euros (soit 0,70 euro de nominal et 0,30 euro de prime d'émission par action nouvelle).

L'augmentation de capital en résultant, d'un montant total de 3.500 euros, a été constatée lors de la réunion du Conseil d'administration du 22 mars 2016. Le capital social a été ainsi porté de 2.634.221,10 euros à 2.637.721,10 euros.

- En date du 3 juin 2015, la Société a reçu une déclaration d'exercice portant sur 2.000 BCE-2012-2 (valant bulletin de souscription), permettant de souscrire 2.000 actions nouvelles au prix unitaire de 2,25 euros (soit 0,70 euro de nominal et 1,55 euro de prime d'émission par action nouvelle).

L'augmentation de capital en résultant, d'un montant total de 1.400 euros, a été constatée lors de la réunion du Conseil d'administration du 22 mars 2016. Le capital social a été ainsi porté de 2.637.721,10 euros à 2.639.121,10 euros.

- En date du 10 septembre 2015, la Société a reçu une déclaration d'exercice portant sur 5.000 BCE-2012-1 (valant bulletin de souscription), permettant de souscrire 5.000 actions nouvelles au prix unitaire de 2,25 euros (soit 0,70 euro de nominal et 1,55 euro de prime d'émission par action nouvelle).

L'augmentation de capital en résultant, d'un montant total de 3.500 euros, a été constatée lors de la réunion du Conseil d'administration du 22 mars 2016. Le capital social a été ainsi porté de 2.639.121,10 euros à 2.642.621,10 euros.

- En date du 29 octobre 2015, la Société a reçu une déclaration d'exercice portant sur 2.000 BCE-2012-2 (valant bulletin de souscription), permettant de souscrire 2.000 actions nouvelles au prix unitaire de 2,25 euros (soit 0,70 euro de nominal et 1,55 euro de prime d'émission par action nouvelle).

L'augmentation de capital en résultant, d'un montant total de 1.400 euros, a été constatée lors de la réunion du Conseil d'administration du 22 mars 2016. Le capital social a été ainsi porté de 2.642.621,10 euros à 2.644.021,10 euros.

- En date du 30 novembre 2015, la Société a reçu une déclaration d'exercice portant sur 1.000 BSA-2012-3 (valant bulletin de souscription), permettant de souscrire 1.000 actions nouvelles au prix unitaire de 2,25 euros (soit 0,70 euro de nominal et 1,55 euro de prime d'émission par action nouvelle).

L'augmentation de capital en résultant, d'un montant total de 700 euros, a été constatée lors de la réunion du Conseil d'administration du 22 mars 2016. Le capital social a été ainsi porté de 2.644.021,10 euros à 2.644.721,10 euros.

◦ Opérations en capital effectuées sur la période

Les seules opérations en capital effectuées sur la période résultent :

- de la souscription de 20.000 actions provenant de l'exercice de BCE-2011-1 au prix unitaire de 1 euro (soit 0,70 euro de nominal et 0,30 euro de prime d'émission par action nouvelle) ;
- de la souscription de 3.000 actions provenant de l'exercice de BCE-2011-2 au prix unitaire de 1 euro (soit 0,70 euro de nominal et 0,30 euro de prime d'émission par action nouvelle).

Le capital social est désormais divisé en 3.801.173 actions ordinaires, d'une valeur nominale de 0,70 euro chacune, souscrites en totalité et intégralement libérées.

Mouvements des titres	31/12/15	30/06/16
Capital	2 644 721,10 €	2 660 821,10 €
Nombre d'actions	3 778 173	3 801 173
Valeur nominale	0,70 €	0,70 €

**> Les primes d'émission**

Conformément aux décisions prises par l'associé unique puis par décision collective des associés et enfin, par le Conseil d'Administration sur délégation de l'Assemblée Générale des actionnaires, les primes d'émission versées accompagnant les augmentations de capital ont été inscrites au passif du bilan dans un compte spécial « Prime d'émission » sur lequel porteront les droits des actionnaires anciens et nouveaux.

Au 30 juin 2016, les primes d'émission versées hors frais d'augmentation de capital s'élèvent à 13.671.364 euros, détaillées dans le tableau ci-dessous :

Augmentation de capital	Constatation	Actions émises	Valeur nominale par action	Prime d'émission par action	Prime d'émission
Capital à la constitution	Statuts	500 000	1 €	- €	- €
Augmentation de capital	17/01/2012	300 000	1 €	- €	- €
Augmentation de capital	10/05/2012	700 000	1 €	- €	- €
Augmentation de capital	09/07/2012	577 780	1 €	1,25 €	722 225 €
Augmentation de capital	28/09/2012	75 555	1 €	1,25 €	94 444 €
Augmentation de capital	04/12/2012	533 332	1 €	1,25 €	666 665 €
Augmentation de capital	13/12/2013	116 647	0,7 €	6,315 €	736 628 €
Augmentation de capital	13/12/2013	934 959	0,7 €	13,33 €	12 463 003 €
Augmentation de capital	13/01/2014	11 400	0,7 €	13,33 €	151 962 €
Augmentation de capital	04/03/2015	3 500	0,7 €	1,55 €	5 425 €
Augmentation de capital	04/03/2015	5 000	0,7 €	0,30 €	1 500 €
Augmentation de capital	22/03/2016	5 000	0,7 €	0,30 €	1 500 €
Augmentation de capital	22/03/2016	5 000	0,7 €	0,30 €	1 500 €
Augmentation de capital	22/03/2016	2 000	0,7 €	1,55 €	3 100 €
Augmentation de capital	22/03/2016	5 000	0,7 €	1,55 €	7 750 €
Augmentation de capital	22/03/2016	2 000	0,7 €	1,55 €	3 100 €
Augmentation de capital	22/03/2016	1 000	0,7 €	1,55 €	1 550 €
Augmentation de capital	22/03/2016	10 000	0,7 €	0,30 €	3 000 €
Augmentation de capital	22/03/2016	10 000	0,7 €	0,30 €	3 000 €
Augmentation de capital		3 000	0,7 €	0,30 €	900 €
SOUS TOTAL		3 801 173			14 867 252 €
Frais directs imputés					1 196 108 €
Exercice BSA/BCE à titre onéreux ⁽¹⁾					220 €
TOTAL					13 671 364 €

(1) L'exercice de 1 000 BSA acquis pour 0,22 € unitaire, soit 220 € initialement enregistré en « bons de souscription », a été intégré en prime d'émission lors de l'augmentation de capital.

Pour rappel, les frais directs liés à l'introduction de la Société sur le marché Alternext intervenue en 2013 s'élevaient à 1.196.108 euros.

Le poste « Primes d'émission » inscrit au passif du bilan inclut en outre les sommes reçues lors de la souscription des Bons de Souscription d'Actions (Cf. Note 8 - Instruments financiers dilutifs ci-après), soit 33.768 euros au 30 juin 2016.

> Résultat par action

Au 30 juin 2016, le résultat net par action s'élève à -0,40 euro.



Répartition du capital social

Les 3.801.173 actions de 0,70 euro de nominal composant le capital se répartissent comme suit au 30 juin 2016 :

Actionnaires	Nombre d'actions	Pourcentage de détention	Nombre de droits de vote	Pourcentage de droits de vote
Holding Incubatrice Chimie Verte	1 478 643	38,90%	2 957 286	54,99%
Fonds gérés par Truffle Capital	1 356 077	35,68%	1 356 077	25,22%
Partenaires scientifiques	75 555	1,99%	151 110	2,81%
Management et administrateurs	6 489	0,17%	6 491	0,12%
Actions auto-détenues	11 312	0,30%	11 312	0,21%
Flottant	873 097	22,97 %	895 459	16,65%
TOTAL	3 801 173	100,00 %	5 377 735	100,00 %

Par décision collective en date du 20 février 2013, il a notamment été décidé d'attribuer un droit de vote double à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis plus de deux ans au moins au nom du même actionnaire.

Pour rappel la répartition du capital au 31 décembre 2015, sur une base non diluée s'établissait ainsi :

Actionnaires	Nombre d'actions	Pourcentage de détention	Nombre de droits de vote	Pourcentage de droits de vote
Holding Incubatrice Chimie Verte	1 485 447	39,32%	2 970 894	55,56%
Fonds gérés par Truffle Capital	1 362 880	36,07%	1 362 880	25,49%
Partenaires scientifiques	75 555	2,00%	151 110	2,82%
Management et administrateurs	1 502	0,04%	1 504	0,03%
Actions auto-détenues	10 123	0,27%	10 123	0,19%
Flottant	842 666	22,30%	850 986	15,91%
TOTAL	3 778 173	100,00%	5 347 497	100,00%



Instruments financiers dilutifs

> Bons de Souscription d'Action (BSA)

Le tableau ci-dessous présente l'état des BSA émis depuis la création de la Société et encore non exercés au 30 juin 2016, ainsi que des informations complémentaires sur leur statut à cette date.

	BSA 2011-1		BSA 2012-1	BSA 2012-2	BSA 2012-3
Date d'Assemblée Générale	Décision du président conformément à la délégation de compétence consentie par l'associé unique du 12/07/2011	Décision du président conformément à la délégation de compétence consentie par l'associé unique du 08/06/2012	Décision collective des associés en date du 28/09/2012	Décision collective des associés en date du 28/09/2012	Décision collective des associés en date du 04/12/2012
Nombre de BSA émis	2 506	1 253	170 000	20 241	7 000
Nombre d'actions total pouvant être souscrites ou achetées		3 759	170 000	20 241	7 000
Date à partir de laquelle les bons deviennent exerçables	15/07/2012		En fonction de la réalisation des critères d'exercice (cf. modalités ci-dessous)	28/09/2013	04/12/2014
Nombre de BSA souscrits		3 759	170 000	20 241	7 000
Prix de souscription ou d'achat du bon		0,10	Gratuit	0,22	0,22
Date d'expiration	12/07/2021	08/06/2022	28/09/2022	28/09/2022	04/12/2022
Modalités d'exercice du Bon	Possibilité d'exercer un nombre x de bons entre le 15 avril et le 15 juillet de chaque année et pour la 1 ^{ère} fois le 15/07/2012, à hauteur de 626 bons, calculé selon la règle suivante commençant à courir à compter du 15 juillet 2011 : $x = (\text{nombre total de BSA 2011-1 attribués au bénéficiaire} * \text{nb de mois écoulés depuis le 15/07/2011}) / 48$	Possibilité d'exercer les bons après transfert par le bénéficiaire à CARBIOS d'au moins une souche d'intérêt de la souche d'intérêt du bénéficiaire dont les propriétés de dégradation auront été validées par le Conseil d'Administration, dans le cadre de l'accord de collaboration de recherche signé entre le bénéficiaire et CARBIOS	Possibilité d'exercer un nombre x de bons par période mensuelle complète commençant à courir à compter du 28/09/2012, et pour la première fois à partir du 28/02/2013, calculé selon la règle suivante : $x = (\text{nb total de BSA 2012-2 attribués au bénéficiaire} * \text{nb de mois écoulés depuis le 28/09/2012}) / 48$	Possibilité d'exercer un nombre x de bons par période mensuelle complète commençant à courir à compter du 04/12/2012, et pour la première fois à partir du 04/12/2014, calculé selon la règle suivante : $x = (\text{nb total de BSA 2012-3 attribués au bénéficiaire} * \text{nb de mois écoulés depuis le 04/12/2012}) / 48$	
Prix d'exercice		1	2,25	2,25	2,25
Nombre d'actions souscrites à la date du présent document		0	0	0	1 000
Nombre cumulé de bons de souscriptions ou d'achat actions annulées ou caduques		0	0	0	0
Bons de souscription susceptibles d'exercice		3 759	170 000	20 241	6 000



	BSA 2013-1	BSA 2015-1	BSA 2015-2	BSA 2015-3
Date d'Assemblée Générale	Décision de l'AG des actionnaires en date du 26/07/2013	Décision de l'AG des actionnaires en date du 24/06/2015	Décision de l'AG des actionnaires en date du 24/06/2015	Décision de l'AG des actionnaires en date du 24/06/2015
Nombre de BSA émis	14 400	9 600	9 600	9 600
Nombre d'actions total pouvant être souscrites ou achetées	14 400	9 600	9 600	9 600
Date à partir de laquelle les bons deviennent exerçables	26/07/2014	24/06/2015	24/06/2015	24/06/2015
Nombre de BSA souscrits	14 400	9 600	9 600	9 600
Prix de souscription ou d'achat du bon	0,22 = montant fixé par un expert indépendant	0,85 = montant fixé par un expert indépendant	0,85 = montant fixé par un expert indépendant	0,85 = montant fixé par un expert indépendant
Date d'expiration	26/07/2023	24/06/2025	24/06/2025	24/06/2025
Modalités d'exercice du Bon	Ces bons sont exerçables en cas de réalisation d'une introduction en bourse avant le 30 juin 2014. Possibilité d'exercer un nombre x de bons par période mensuelle complète commençant à courir à compter du 26/07/2013, et pour la première fois à partir du 26/07/2014, calculé selon la règle suivante : $x = (\text{nb total de BSA 2013-1 attribués au bénéficiaire} * \text{nb de mois écoulés depuis le 26/07/2013}) / 48$	Possibilité d'exercer un nombre x de bons par période mensuelle complète commençant à courir à compter du 05/06/2014, et pour la première fois à partir du 24/06/2016, calculé selon la règle suivante : $x = (\text{nb total de BSA 2015-1 attribués au bénéficiaire} * \text{nb de mois écoulés depuis le 05/06/2014}) / 48$.	Possibilité d'exercer un nombre x de bons par période mensuelle complète commençant à courir à compter du 05/06/2014, et pour la première fois à partir du 24/06/2016, calculé selon la règle suivante : $x = (\text{nb total de BSA 2015-2 attribués au bénéficiaire} * \text{nb de mois écoulés depuis le 05/06/2014}) / 48$.	Possibilité d'exercer un nombre x de bons par période mensuelle complète commençant à courir à compter du 22/10/2013, et pour la première fois à partir du 24/06/2016, calculé selon la règle suivante : $x = (\text{nb total de BSA 2015-3 attribués au bénéficiaire} * \text{nb de mois écoulés depuis le 22/10/2013}) / 48$.
Prix d'exercice	80% du prix d'IPO	12,4581	12,4581	12,4581
Nombre d'actions souscrites à la date du présent document	0	0	0	0
Nombre cumulé de bons de souscriptions ou d'achat actions annulées ou caduques	0	0	0	0
Bons de souscription susceptibles d'exercice	14 400	0 ⁽¹⁾	0 ⁽¹⁾	0 ⁽¹⁾

(1) A la date du présent rapport

**> Bons de Souscription de Parts de Créateur d'Entreprise (BSPCE)**

Le tableau ci-dessous présente l'état des BSPCE émis depuis la création de la Société et encore non exercés au 30 juin 2016, ainsi que des informations complémentaires sur leur statut à cette date. Des précisions sur les opérations du premier semestre sont apportées ensuite.

	BCE 2011-1	BCE 2011-2	BCE 2012-1	BCE 2012-2
Date d'Assemblée Générale	Décision de l'associé unique le 06/04/2011	Décision de l'associé unique le 06/07/2011	Décision collective des associés en date du 28/09/2012	Décision collective des associés en date du 28/09/2012
Nombre de BSPCE émis	35 000	7 614	77 386	16 000
Nombre d'actions total pouvant être souscrites ou achetées	35 000	7 614	77 386	16 000
Date à partir de laquelle les bons deviennent exerçables	15/04/2012	15/07/2012	01/02/2013	28/09/2013
Nombre de BSPCE souscrits	35 000	7 614	77 386	16 000
Prix de souscription ou d'achat du bon	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Date d'expiration	06/04/2021	06/07/2021	28/09/2022	28/09/2022
Modalités d'exercice du Bon	Possibilité d'exercer un nombre x de bons entre le 15 janvier et le 15 avril de chaque année et pour la 1 ^{ère} fois le 15/04/2012, à hauteur de 8.750 bons, calculé selon la règle suivante commençant à courir à compter du 15 avril 2011 : $x = (\text{nombre total de BCE 2011-1 attribués au bénéficiaire} * \text{nb de mois écoulés depuis le 15/04/2011}) / 48$	Possibilité d'exercer un nombre x de bons entre le 15 avril et le 15 juillet de chaque année et pour la 1 ^{ère} fois le 15/07/2012, à hauteur de 1.903 bons, calculé selon la règle suivante commençant à courir à compter du 15 juillet 2011 : $x = (\text{nombre total de BCE 2011-2 attribués au bénéficiaire} * \text{nb de mois écoulés depuis le 15/07/2011}) / 48$	Possibilité d'exercer un nombre x de bons par période mensuelle complète commençant à courir à compter du 01/02/2012, et pour la 1 ^{ère} fois à partir du 01/02/2013, calculé selon la règle suivante : $x = (\text{nb total de BCE 2012-1 attribués au bénéficiaire} * \text{nb de mois écoulés depuis le 01/02/2012}) / 48$	Possibilité d'exercer un nombre x de bons par période mensuelle complète commençant à courir à compter du 28/09/2012, et pour la 1 ^{ère} fois à partir du 28/09/2013, calculé selon la règle suivante : $x = (\text{nb total de BCE 2012-2 attribués au bénéficiaire} * \text{nb de mois écoulés depuis le 28/09/2013}) / 48$
Prix d'exercice	1	1	2,25	2,25
Nombre d'actions souscrites à la date du présent document	35 000	3 000	5 000	4 000
Nombre cumulé de bons de souscriptions ou d'achat actions annulées ou caduques	0	0	0	4 500
Bons de souscription susceptibles d'exercice	0	4 614	72 386	4 000



	BCE 2013-1	BCE 2013-2	BCE 2015-1	BCE 2015-2	BCE 2016-1
Date d'Assemblée Générale	Décision de l'AG des actionnaires en date du 26/07/2013	Décision de l'AG des actionnaires en date du 26/07/2013	Décision de l'AG des actionnaires en date du 24/06/2015	Décision de l'AG des actionnaires en date du 24/06/2015	Décision de l'AG des actionnaires en date du 24/06/2015
Nombre de BSPCE émis	36 000	4 800	20 600	31 000	37 982
Nombre d'actions total pouvant être souscrites ou achetées	36 000	4 800	20 600	31 000	37 982
Date à partir de laquelle les bons deviennent exerçables	26/07/2014	26/07/2014	24/06/2016	24/06/2016	01/04/2017
Nombre de BSPCE souscrits	36 000	4 800	20 600 ⁽¹⁾	31 000 ⁽¹⁾	37 982
Prix de souscription ou d'achat du bon	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Date d'expiration	26/07/2023	26/07/2023	24/06/2025	24/06/2025	01/04/2026
Modalités d'exercice du Bon	Ces bons sont exerçables en cas de réalisation d'une introduction en bourse avant le 30 juin 2014. Possibilité d'exercer un nombre x de bons par période mensuelle complète commençant à courir à compter du 26/07/2013, et pour la 1 ^{ère} fois à partir du 26/07/2014, calculé selon la règle suivante : $x = (\text{nb total de BCE 2013-1 attribués au bénéficiaire} * \text{nb de mois écoulés depuis le 26/07/2013}) / 48$	Ces bons sont exerçables en cas de réalisation d'une introduction en bourse avant le 30 juin 2014. Possibilité d'exercer un nombre x de bons par période mensuelle complète commençant à courir à compter du 26/07/2013, et pour la 1 ^{ère} fois à partir du 26/07/2014, calculé selon la règle suivante : $x = (\text{nb total de BCE 2013-2 attribués au bénéficiaire} * \text{nb de mois écoulés depuis le 26/07/2013}) / 48$	Possibilité d'exercer un nombre x de bons par période mensuelle complète commençant à courir à compter du 24/06/2015, et pour la première fois à partir du 24/06/2016, calculé selon la règle suivante : $x = (\text{nb total de BCE 2015-1 attribués au bénéficiaire} * \text{nb de mois écoulés depuis le 24/06/2015}) / 48$.	Possibilité d'exercer un nombre x de bons par période mensuelle complète commençant à courir à compter du 24/06/2015, et pour la première fois à partir du 24/06/2016, calculé selon la règle suivante : $x = (\text{nb total de BCE 2015-2 attribués au bénéficiaire} * \text{nb de mois écoulés depuis le 24/06/2015}) / 48$.	Possibilité d'exercer un nombre x de bons par période mensuelle complète commençant à courir à compter du 1 ^{er} avril 2016, et pour la première fois à partir du 1 ^{er} avril 2017, calculé selon la règle suivante : $x = (\text{18 991 BCE 2016-1 attribués au bénéficiaire} * \text{nb de mois écoulés depuis le 1er avril 2016}) / 48$. 18.991 autres bons pourront être exercés lors de la surveillance de certains évènements.
Prix d'exercice	80% du prix d'IPO	80% du prix d'IPO	12,4581	12,4581	11,506589
Nombre d'actions souscrites à la date du présent document	0	0	0	0	0
Nombre cumulé de bons de souscriptions ou d'achat actions annulées ou caduques	0	2 400	0	0	0
Bons de souscription susceptibles d'exercice	36 000	2 400	20 600 ⁽²⁾	31 000 ⁽²⁾	37 982

(1) Souscrits en juillet 2015

(2) A la date du présent rapport



Au cours du premier semestre 2016, une émission de BSPCE a été effectuée :

- Lors de sa réunion en date du 22 mars 2016, le Conseil d'Administration, agissant en vertu des délégations de compétence conférées par l'Assemblée Générale Mixte du 24 juin 2015 (Treizième et Quatorzième résolutions), a décidé :

- (i) d'émettre et d'attribuer 37.982 bons de souscriptions de parts d'entreprise les « BCE-2016-1 » donnant le droit de souscrire à 37.982 actions ordinaires d'une valeur nominale de 0,70 euros, à un prix égal à la moyenne pondérée des vingt dernières séances de bourse précédant la date d'attribution des bons, soit un prix égal à 11,506589.

Au cours du premier semestre 2016, des exercices de BSPCE ont été effectués.

Le 22 mars 2016, le Conseil d'Administration a constaté :

- la réalisation définitive d'une augmentation de capital d'un montant nominal de 7 000 euros par émission de 10 000 actions nouvelles, résultant de l'exercice de 10 000 « BCE-2011-1 » et ayant pour effet de porter le capital social d'un montant de 2.644.721,10 euros à 2.651.721,10 euros ; et a modifié les statuts corrélativement à l'augmentation de capital. Ces 10 000 « BCE-2011-1 » faisaient partie des 35 000 bons de parts de créateurs d'entreprise émis par décision de l'associé unique en date du 6 avril 2016 ; et
- la réalisation définitive d'une augmentation de capital d'un montant nominal de 7 000 euros par émission de 10 000 actions nouvelles, résultant de l'exercice de 10 000 « BCE-2011-1 » et ayant pour effet de porter le capital social d'un montant de 2.651.721,10 euros à 2.658.721,10 euros ; et a modifié les statuts corrélativement à l'augmentation de capital. Ces 10 000 « BCE-2011-1 » faisaient partie des 35 000 bons de parts de créateurs d'entreprise émis par décision de l'associé unique en date du 6 avril 2016.
- En outre, la Société a reçu en date du 22 juin 2016 une déclaration d'exercice portant sur 3.000 « BCE-2011-1 » (valant bulletin de souscription) permettant de souscrire 3.000 actions nouvelles au prix unitaire de 1 euro (soit 0,70 euro de nominal et 0,30 euro de prime d'émission par action nouvelle). L'augmentation de capital en résultant sera constatée lors de la tenue d'une prochaine réunion du Conseil d'administration.

Note 9 - Avances conditionnées et subventions

Le poste « Avances conditionnées » est composé des avances accordées par des organismes publics et dont le remboursement est conditionné par le succès du projet concerné.

• *Avances remboursables accordées par des organismes publics*

La part des avances reçues d'organismes publics pour le financement des activités de Recherche et Développement de la Société dont le remboursement est conditionnel est présentée au passif sous la rubrique des autres fonds propres « Avances conditionnées ».

• *Subventions reçues*

Les subventions reçues sont enregistrées dès que la créance correspondante devient certaine, compte tenu des conditions posées à l'octroi de la subvention.

Les subventions d'exploitation sont enregistrées en « Produits courants » en tenant compte, le cas échéant, du rythme des dépenses correspondantes de manière à respecter le principe de rattachement des charges aux produits de l'exercice.

Les subventions d'investissement destinées à l'acquisition de valeurs immobilisées sont initialement enregistrées en capitaux propres, puis font l'objet d'une reconnaissance en produits courants au rythme des amortissements pratiqués sur les valeurs immobilisées correspondantes.



> Aide BPIFRANCE (anciennement OSEO-ISI) : THANAPLAST™

La Société a obtenu de Bpifrance le 19 décembre 2012, au titre du projet THANAPLAST™, une aide constituée d'avances remboursables pour un montant de 3.707 K€ et de subventions à hauteur de 3.108 K€ répartis sur 60 mois de 2012 à 2017. Les aides sont débloquées au rythme de l'avancée du projet et par la remise de rapports relatifs à la finalisation de chaque étape-clé prévus par le contrat cadre signé avec Bpifrance

Le contrat cadre prévoit que l'achèvement de chaque étape-clé et des conditions y afférant donne droit au versement des aides suivantes :

(en euros)	1 ^{er} versement	EC1	EC2	EC3	EC4	EC5	TOTAL
Année versement	2012	2013	2014	2015	2016	2017	
Subvention	709 000	923 000	322 000	388 000	300 000	465 657	3 107 657
Avance remboursable	644 000	879 000	860 000	625 000	143 000	556 214	3 707 214
TOTAL	1 353 000	1 802 000	1 182 000	1 013 000	443 000	1 021 871	6 814 871

Le 30 juin 2016, la Société a clôturé la quatrième étape-clé. Depuis sa création la Société a perçu :

(en euros)	1 ^{er} versement	2 ^{ème} versement	3 ^{ème} versement	4 ^{ème} versement	TOTAL
Date de versement	21/12/2012	27/09/2013	28/11/2014	13/11/2015	
Subvention	709 000 €	923 000 €	166 184 €	543 816 €	2 342 000 €
Avance remboursable	644 000 €	757 048 €	546 450 €	1 060 502 €	3 008 000 €
TOTAL	1 353 000 €	1 680 048 €	712 634 €	1 604 318 €	5 350 000 €

> Subvention

Le taux de subvention s'élève à 45 % des dépenses de Recherche Industrielle engagées par la Société dans le cadre du projet THANAPLAST™.

Les dépenses éligibles engagées entre le 1^{er} avril 2012, date de démarrage du programme, et le 30 juin 2016 se sont élevées à 6.270 K€. Celles-ci ouvrent droit à une subvention s'élevant à 2.822 K€ (6.270 K€ * 45 %) dont 2.362 K€ enregistrés au cours des exercices antérieurs et 460 K€ au 30 juin 2016.

La Société a encaissé, depuis le début du programme, 2.342 K€ au titre des subventions OSEO-ISI (voir tableau ci-dessus). La différence, soit 480 K€ (2.822 K€ - 2.342 K€), a été constatée en créance courante (subvention à recevoir).

**> Avance remboursable**

La Société s'est engagée, en cas de succès du programme de recherche, à rembourser l'avance remboursable à Bpifrance à hauteur de 4.525 K€ (selon l'échéancier ci-dessous) dès l'atteinte d'un montant cumulé de chiffre d'affaires généré par l'exploitation des produits issus du projet THANAPLAST™, égal à 10 millions d'euros.

Année 1* au plus tard le 30 juin	300 000 €
Année 2 au plus tard le 30 juin	500 000 €
Année 3 au plus tard le 30 juin	800 000 €
Année 4 au plus tard le 30 juin	975 000 €
Année 5 au plus tard le 30 juin	1 950 000 €

*suivant la réalisation du seuil de 10 M€, de chiffre d'affaires.

En outre, dès lors que le remboursement de l'avance remboursable a été effectué conformément à l'échéancier ci-dessus, le contrat prévoit le versement par la Société d'un bonus égal à 4 % de son chiffre d'affaires généré par l'exploitation, si celui-ci dépasse un montant cumulé de 100 millions d'euros. Ce versement complémentaire est toutefois limité dans le temps (ne s'exerce que pendant une durée de cinq années consécutives à la date de la terminaison du remboursement de l'avance), et dans son montant (plafonné à 7.100 K€).

Le succès du programme de recherche étant incertain à ce jour, aucune provision n'a été enregistrée au titre de la rémunération de l'avance remboursable consentie par Bpifrance.

> Autres aides publiques et privées obtenues**Aides Publiques :**

La Société a en outre obtenu :

- Une subvention de la Région Auvergne (FIAD) d'un montant de 397 K€ dont 181 K€ versés en 2013 et le solde de 216 K€ versée en novembre 2015, décomposée de la manière suivante :
 - o Aide à l'investissement incorporel d'un montant de 90 K€ pour l'acquisition de licences auprès de sources extérieures.
 - o Aide aux prestations intellectuelles externes d'un montant de 45 K€, pour la réalisation d'une étude en stratégie juridique et d'une étude stratégique en matière de technologie de l'information.
 - o Subvention à la création d'emplois d'un montant de 262 K€ pour la création de 10 emplois à temps plein.
- Un prêt à taux zéro de la Région Auvergne (FIAD) d'un montant de 152 K€ pour financer l'installation d'un laboratoire de développement intégrant deux plateformes (fermentation et plasturgie). Cet emprunt est remboursable par cinq versements annuels d'un montant de 30 K€, après un délai de différé de deux ans. Le remboursement de cette aide n'étant pas conditionnel, cet emprunt a été comptabilisé en dettes financières, au passif du bilan.

Aides Privées :

- Une avance remboursable de l'association FMR 63 d'un montant de 70 K€ à taux zéro pour procéder à la création d'activités et au développement d'emplois. Le remboursement sur 36 mois a débuté le 6 juin 2016 pour un capital restant dû de 68 K€ au 30 juin 2016.

Note 10 – Échéance des dettes et produits constatés d'avance à la clôture

Etat des dettes au 30/06/2016 (en euros)	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Dettes financières diverses	219 882	53 662	166 220	
Fournisseurs	334 197	334 197		
Dettes fiscales & sociales	351 784	351 784		
Dettes sur immobilisations	20 020	20 020		
Autres dettes	44 318	44 318		
Produits constatés d'avance	0	0		
TOTAL	970 201	803 981	166 220	



Note 11 - Comptes de régularisation actifs et passifs

Les comptes de régularisation figurent au bilan de la situation comptable au 30 juin 2016 pour les montants suivants :

Etat des comptes de régularisation (en euros)	ACTIF	PASSIF
Fournisseurs, avoirs à recevoir et factures non parvenues		154 614
Clients, factures à établir	21 600	
Personnel et organismes sociaux, charges à payer		301 743
Etat, charges à payer et produits à recevoir ⁽¹⁾	887 529	9 760
Subventions à recevoir	479 757	
Charges constatées d'avance	66 917	
Subventions perçues d'avance		
TOTAL	1 455 803	466 117

(1) Ce montant inclut notamment la créance du Crédit d'Impôt Recherche de 860 K€ et du Crédit d'Impôt Compétitivité et Emploi de 5 K€ au titre du 1^{er} semestre 2016.

Note 12 - Respect des contrats commerciaux en cours

Le stade d'avancement des contrats de sous-traitance de certaines prestations de Recherche et Développement, et des études externes conduites dans le cadre de collaboration de recherche, est évalué à la date de clôture afin de permettre la constatation en charges à payer du coût des services déjà rendus à la Société, ou en charge constatée d'avance du coût des services à réaliser par les sous-traitants au cours des exercices futurs.

Dans le cadre du projet THANAPLAST™, la société CARBIOS a signé plusieurs accords de collaboration avec des laboratoires académiques (CNRS, Université de Poitiers, INRA de Toulouse et CRITT / TWB), accord de collaboration scientifique (Deinove), accords de collaboration Recherche et Développement avec des industriels (Limagrain et Barbier), accords de prestations de recherche (Université de Turin, ISPA, CNRS, INRA...).

Les enjeux financiers du projet THANAPLAST™, s'élèvent globalement à 22 millions d'euros sur 5 ans, dont 15 millions d'euros portés directement par CARBIOS, qui a donc à son tour pris des engagements financiers pluriannuels envers les partenaires et prestataires de services qui l'accompagnent sur ce programme de recherche.

Le financement du projet et le respect de ces engagements est assuré par :

- o les fonds propres de CARBIOS, représentant 17,1 millions d'euros, avant constatation des pertes depuis la création (soit 6,6 millions d'euros restant disponibles au 30 juin 2016) ;
- o l'aide à l'innovation accordée par Bpifrance pour un montant de 6,8 millions d'euros (Cf. Note 9 - Avances conditionnées et subventions).

A travers la signature d'accords de collaboration avec les partenaires académiques et scientifiques et d'accords de prestation de recherche, la société CARBIOS détient l'exclusivité mondiale de l'exploitation des résultats obtenus dans le cadre du projet THANAPLAST™ et, la propriété, ou a minima la copropriété, des titres de propriété intellectuelle sur ces résultats.

**Note 13 – Impôt sur les bénéfices**

La Société étant déficitaire, elle ne supporte pas de charge d'impôt. Le montant comptabilisé en résultat au titre de l'impôt sur les sociétés est un produit relatif au Crédit d'Impôt Recherche (CIR). Il s'élève au 30 juin 2016 à 860 K€.

Le CICE est comptabilisé au rythme de l'engagement, il est à prendre en compte au fur et à mesure de l'engagement des charges de rémunérations correspondantes, que la clôture coïncide ou non avec l'année civile, pour les comptes annuels comme pour les comptes intérimaires ou consolidés, en normes françaises comme en IFRS.

La comptabilisation du CICE s'élevant à 5 K€ au 30 juin 2016 a été réalisée par l'option d'une diminution des charges de personnel, crédit d'un sous-compte 64 (ANC, note d'information du 28 février 2013).

Note 14 – Parties liées

Aucune charge n'a été facturée sur le premier semestre 2016 par des consultants détenteurs de BSA.

Sur la même période, CARBIOS a alloué aux membres du Conseil d'Administration des jetons de présence pour un montant de 39 K€ (hors cotisations sociales).

La Société a consenti une avance à sa filiale CARBIOLICE de 13 K€ correspondant à des frais de constitution.

Note 15 – Engagements donnés

	Engagement
Indemnité de départ à la retraite	28 573 €
Droit Individuel à la Formation	Non applicable

• *Indemnité de départ à la retraite*

Les droits des salariés aux indemnités de départ à la retraite ont été évalués au 30 juin 2016 à 28.573€.

Celle-ci a été calculée selon les hypothèses suivantes :

- Départ volontaire à la retraite
- Age de départ : 67 ans
- Turn over : lent
- Taux d'actualisation : 3 %

• *Droit individuel à la formation (DIF)*

Depuis le 1^{er} janvier 2015, le droit individuel à la formation est remplacé par le compte personnel de formation.

Note 16 – Effectif

	Effectif au 31/12/2015	Effectif au 30/06/2016
Cadres	11	12
Agents de maîtrise et techniciens	5	5
Employés	1	1
Total	17	18

Note 17 – Evènements postérieurs à la clôture

Le début du second semestre 2016 a été marqué par le lancement opérationnel de la joint-venture CARBIOLICE au 1^{er} septembre 2016. Cette coentreprise créée en partenariat avec Limagrain Céréales Ingrédients et le fonds SPI « Société de Projets Industriels » opéré par BpiFrance reprend l'activité de bioplastiques de Limagrain Céréales Ingrédients, pour intégrer au fur et à mesure les innovations technologiques licenciées par CARBIOS pour la production et la commercialisation de granulés destinés à produire des plastiques biosourcés et biodégradables (Cf. Les faits marquants du premier semestre 2016).

En date du 16 septembre 2016, la société Truffle Capital représentée par Philippe Pouletty a présenté sa démission au Conseil d'Administration de Carbios.

4.

**INFORMATIONS
COMPLEMENTAIRES**



RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL

PERSONNES RESPONSABLES DU RAPPORT SEMESTRIEL

Jean-Claude Lumaret, Directeur Général

ATTESTATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT SEMESTRIEL

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes présentés pour le semestre écoulé dans le rapport financier semestriel sont établis conformément aux normes comptables françaises applicables et qu'ils donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société. J'atteste également que le rapport semestriel d'activité (figurant en pages 5 à 19) présente, à ma connaissance, un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice et de leur incidence sur les comptes semestriels, des principales transactions entre les parties liées, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

Jean-Claude Lumaret
Directeur Général

COMMUNICATION FINANCIERE

CARNET DE L'ACTIONNAIRE

L'action de CARBIOS est cotée sur Alternext - Paris
Code ISIN : FR0011648716
Code Mnémotechnique : ALCRB.PA
CARBIOS est présent sur l'indice Alternext - All-share et sur l'indice Alternext Bpifrance innovation
Les titres CARBIOS sont éligibles au dispositif fiscal PEA-PME

RELATIONS AVEC LA COMMUNAUTE FINANCIERE

CARBIOS entretient des relations régulières avec la communauté financière. En 2016, la Société a organisé une réunion analystes/investisseurs pour présenter ses résultats annuels 2015 (en collaboration avec la SFAF, Société Française des Analystes Financiers). En complément, des rencontres régulières sont organisées avec les analystes financiers et les investisseurs sous la forme de « road show » et rendez-vous individuels. Ces différents événements permettent à la communauté financière d'échanger avec la Société sur sa stratégie, ses résultats et ses perspectives.

L'ensemble de l'information diffusée par CARBIOS est disponible en version française et anglaise sur le site internet www.carbios.fr

CONTACT

Benjamin Audebert

Responsable Relations Investisseurs
+33 (0)4 73 86 51 76
benjamin.audebert@carbios.fr
contact@carbios.fr
www.carbios.fr



GLOSSAIRE

- **Biodégradation**

Action de décomposition des matières en molécules simples (H₂O, CO₂, humus) par l'action enzymatique initiée par des microorganismes.

- **Bioprocédé**

Procédé de production utilisant des microorganismes ou des enzymes.

- **Dépolymérisation**

Dégradation d'un polymère en ses monomères constitutifs.

- **Enzyme**

Protéine qui catalyse, c'est-à-dire qui augmente la vitesse de réaction chimique.

- **Microorganisme**

Organisme vivant microscopique (bactérie, champignon ou levure), c'est-à-dire qu'il est invisible à l'œil nu et ne peut être observé qu'à l'aide d'un microscope.

- **Monomère**

Molécule, unité de base, contribuant à la formation d'un polymère.

- **Polymère**

Grande molécule composée de la répétition, un grand nombre de fois, d'un ou plusieurs monomères.

- **Polymérisation**

Processus de conversion, par formation de chaînes, d'un monomère, ou d'un mélange de monomères, en polymère.

- **PLA PolyLactic Acid (acide polylactique)**

Polymère plastique biosourcé et biodégradable selon la norme EN13432 (environnement de compost industriel). De plus, il a la caractéristique d'être biocompatible.

- **PET PolyEthylène Téréphtalate**

Polymère plastique constituant majoritaire des bouteilles d'eau.

- **Process-book**

Guide qui définit l'ensemble des données, paramètres et équipements nécessaires pour produire à l'échelle industrielle un produit à partir de matières premières. Il précise aussi l'investissement et les coûts de production d'une unité de 50 000 à 100 000 tonnes annuelles. Il inclut la validation réelle du procédé (de la matière première jusqu'au produit fini) au travers d'un pilote industriel fonctionnant de manière continue.



CARBÍOS
Reinvent Polymers Lifecycle

Siège Social & Site Opérationnel

3 rue Emile Duclaux - Biopôle Clermont-Limagne
63360 Saint-Beauzire
Tél. : 04 73 86 51 76 - contact@carbios.fr

www.carbios.fr

Société anonyme au capital de 2 658 721,10 euros
SIRET 531 530 228 00042 RCS de Clermont-Ferrand